



association des
amis de l'université
de liège

sous la présidence d'honneur de sa majesté le roi

bulletin trimestriel

32^e année — n° I — 1960

L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres. Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins, des jeunes membres (membres adhérents) dont la cotisation annuelle est fixée à 50 fr. au moins, des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », Place du Vingt-Août, 7, à Liège.

Conseil d'Administration :

Président : M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

Vice-Présidents : MM. L. GRAULICH, Recteur honoraire de l'Université, et J. LECLERCQ Gouverneur honoraire de la Province de Liège.

Secrétaires : MM. R. CLÉMENTS, Professeur à la Faculté de Droit et J. DEMBOUR, Chargé de cours à la Faculté de Droit.

Trésorier : M. A. BUTTGENBACH, Professeur à la Faculté de Droit.

Membres : MM. L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles, Chargé de cours à la Faculté de Droit; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de Liège; M. DEHALU Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège; J. DELCHEVALERIE, Directeur du Cabinet de M. le Recteur; N. DESSARD, Administrateur-Délégué des Charbonnages de Wérister; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; G. GUEBEN, Professeur à la Faculté des Sciences; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'Administration de la Société royale Asturienne des Mines; R. LALOUX, Administrateur-Directeur Général de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre; A. LEROUX, Directeur Général de la Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly; J. NAGELMACKERS, banquier à Liège; A. NEEF DE SAINVAL, Président du Comité permanent de la S. A. Cockerill-Ougrée; J. ROSKAM, Professeur à la Faculté de Médecine; A. SEVERYNS, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; le Président de l'Association Générale des Etudiants.

Commissaire MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université et E. FRENAY, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE

C.C.P. N° 1507.13

ÉDITORIAL

Pour la première fois — quelques mois à peine après l'achat des terrains du Sart-Tilman —, l'Université de Liège a été dotée d'une politique des constructions, d'un plan de travail reposant sur l'analyse des besoins, enfin d'une définition des ordres d'urgence permettant de passer du planning des opérations au timing et bientôt au scheduling des travaux. Les moyens administratifs et techniques et les moyens financiers ont été soigneusement étudiés : les réformes indispensables sont réclamées, essentiellement la « maîtrise de l'ouvrage » qui, inscrite déjà dans le projet qui devait devenir la loi du 28 avril 1953, en a disparu à l'époque sans raison ni justification. L'Université s'avance ainsi dans la voie définie par la Commission nationale des sciences, car la condition première de toute politique scientifique est l'équipement humain et matériel des établissements d'enseignement supérieur.

On ne pourrait assez relire les rapports et les recommandations de la Commission nationale des sciences publiés au cours de l'année 1959.

On y constatera entre autres l'ampleur des travaux nécessités pour répondre seulement aux besoins actuels des Universités :

Universités	(En millions de francs)
Gand	1385
Liège	2580
Bruxelles	545
Louvain	468
Total	4978

Ces évaluations unanimes de la Commission reflètent l'état de délabrement et le retard où se trouvent les bâtiments de l'Université de Liège.

L'achat des terrains du Sart-Tilman a fait naître un grand espoir. L'étude approfondie dont M. le Recteur Dubuisson a bien voulu confier la publication aux Amis de l'Université vient renforcer nos espoirs : Le problème des bâtiments de l'Université de Liège au seuil de l'an 1960 sera enfin résolu, si le Gouvernement et le pays font pour la recherche scientifique l'effort qu'ils affirment vouloir faire et répondent aux besoins définis minutieusement par le Recteur au nom de l'Université tout entière.

* * *

L'équipement en hommes et en bonne organisation ne sont pas moins importants, certes, que l'équipement en bâtiments. M. Desreux, professeur à la Faculté des Sciences, fait un Plaidoyer pour une « Graduate School ». Il rappelle opportunément le rôle de la « Graduate school » des universités américaines. Il insiste sur le rôle des études postérieures au grade de licencié et sur leur nécessaire organisation. Il souligne l'importance de l'institution tant désirée des professeurs et chargés de cours associés : c'est là qu'est essentiellement la solution pour permettre de procéder à l'organisation des études postérieures aux licences selon les besoins propres aux diverses voies d'étude et de recherche...

On lira enfin le discours prononcé par M. le Recteur Dubuisson à l'occasion de l'inauguration du Home Gustave Rubl, le 7 janvier 1960. C'est là toute une page d'histoire de l'Université, d'une histoire souvent difficile, mais d'une histoire qui s'inscrit aussi dans la ligne d'une politique d'expansion de notre Université.

* * *

On notera particulièrement parmi les diverses chroniques, celles qui concernent la création à l'Université d'un Centre interfacultaire des Sciences nucléaires et l'analyse de la population de l'Université de Liège en 1959-1960.

LA REDACTION.

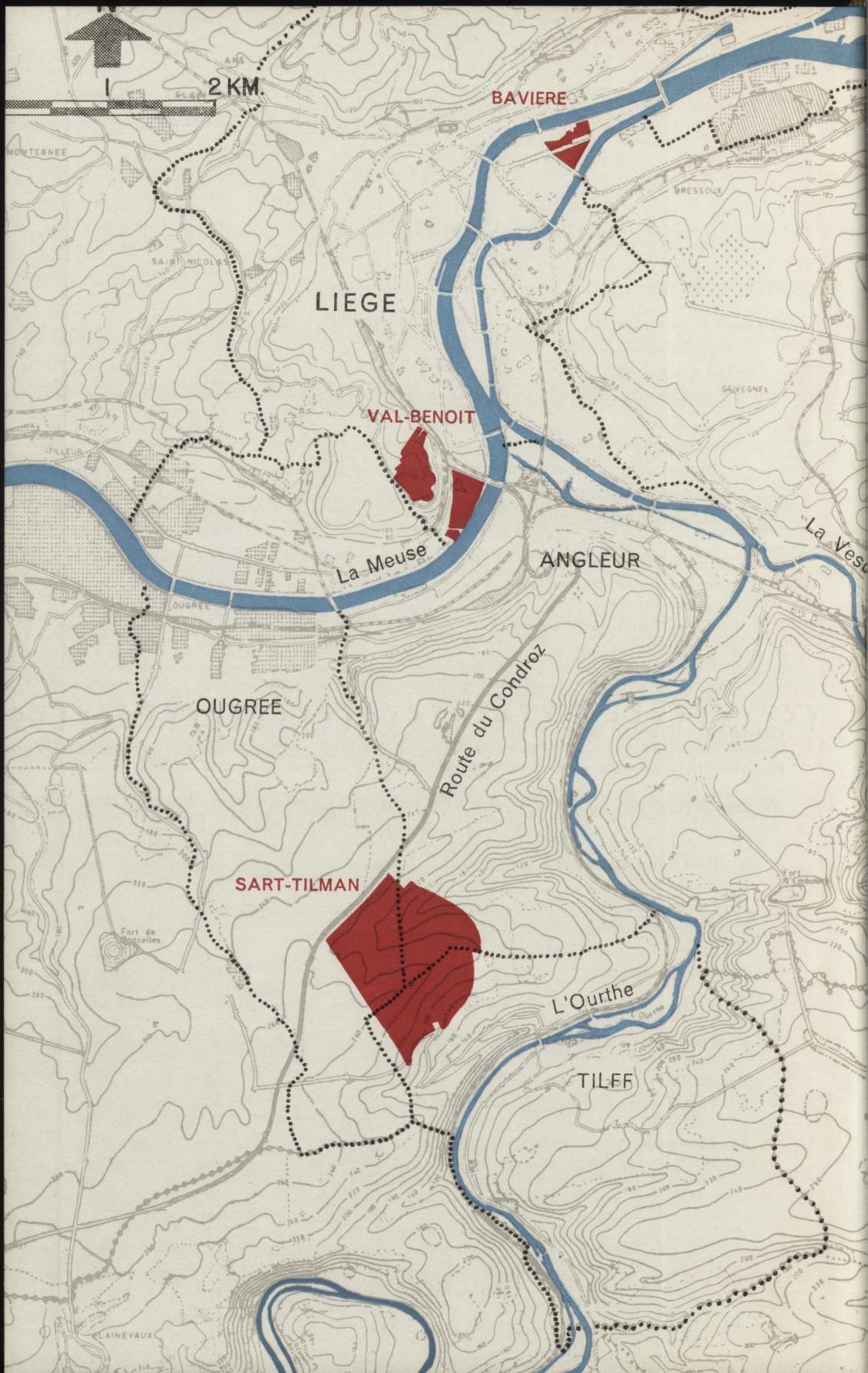
LE PROBLÈME DES BATIMENTS
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
AU SEUIL DE L'AN 1960 ⁽¹⁾

M. DUBUISSON

Recteur

Président du Conseil d'Administration de l'Université de Liège

(1) Rapport approuvé par le Conseil d'Administration de l'Université de Liège en séance du 13-1-1960.



2 KM.

BAVIERE

LIEGE

VAL-BENOIT

La Meuse

ANGLEUR

OUGREE

Route du Condroz

SART-TILMAN

L'Ourthe

TILFF

INTRODUCTION

L'état de délabrement, l'insuffisance de presque tous les locaux universitaires, ainsi que leur très grande dispersion dans la ville, constituent une situation désastreuse qui a été dénoncée avec insistance au cours de ces dernières années.

Depuis 1954, j'ai été amené à étudier de très près cet état de choses, et à proposer au Conseil d'Administration des mesures susceptibles d'y remédier dans les délais les plus brefs et par les moyens les plus économiques.

Notre point de départ résulte des constatations suivantes :

1. **La Faculté des Sciences appliquées** est actuellement partiellement installée au Val-Benoît. Elle y dispose de vastes bâtiments (Génie Civil, Métallurgie, Chimie, Mécanique) de construction relativement récente (1931-1937). En outre, il reste au Val-Benoît du terrain disponible qui appartient à l'Etat.

Il est donc indiqué de laisser cette Faculté se développer sur place.

2. **La Faculté de Médecine** peut difficilement, avec le système actuel de recrutement des malades, être installée ailleurs que dans une partie très habitée de la ville. Le quartier qu'occupent ses services hospitaliers répond à cette condition; c'est donc là qu'elle doit s'épanouir.

3. **La Faculté de Philosophie et Lettres** émigre, ces jours-ci, dans le nouveau bâtiment de la Place Cockerill. Elle y trouvera des locaux décents, mais manifestement insuffisants. Tous les autres services de l'Université : **la Faculté des Sciences, la Faculté de Droit, les écoles annexes, la bibliothèque centrale et tous les services généraux** (administration, ateliers, services d'entretien, restaurants et logements d'étudiants, plaines de sport), sont si mal installés, voire inexistantes, qu'il faut trouver tout de suite des espaces pour les loger.

Ces constatations ont conduit aux décisions suivantes :

- 1) La plupart des services de la **Faculté des Sciences appliquées**, seront concentrés au Val-Benoît. On construira, sur les terrains disponibles, les bâtiments des Candidatures-Ingénieurs et d'Electrotechnique. Ainsi, avec les constructions du Centre National de Recherches Métallurgiques qui vont très prochainement être agrandies grâce aux ressources propres de ce Centre, le complexe du Val-Benoît constituera un ensemble où de nombreuses générations d'ingénieurs pourront recevoir leur formation et poursuivre des recherches dans de bonnes conditions.
- 2) **La Faculté de Médecine** sera regroupée au quartier de Bavière, ce qui nécessite l'achat de terrains au boulevard de la Constitution.

Un programme d'acquisition a été élaboré; il s'inscrit dans un plan d'urbanisation qui a, d'ores et déjà, été approuvé par la Ville et la Province de Liège.

Ces acquisitions ont commencé.

- 3) **Pour toutes les autres Facultés et les Services généraux**, l'Université a porté son choix sur un vaste emplacement boisé — celui du Sart-Tilman — territoire de 174 hectares acquis par l'Etat en mars 1959.

Ce terrain, l'Université l'a choisi, et tient à le développer, dans des perspectives qui vont au-delà de ses besoins immédiats.

Il est, en effet, hors de doute que l'évolution de l'Université tend vers un regroupement général de toutes les Facultés. La dispersion actuelle s'avère désastreuse tant au point de vue de l'enseignement et de la recherche qu'au point de vue de l'unité et de l'esprit même de l'Université. Nous évoluons nécessairement vers de plus nombreuses collaborations interdisciplinaires et vers l'utilisation, en commun, des locaux dont le degré d'occupation n'est pas élevé.

Actuellement, professeurs et étudiants se plaignent à juste titre de leur isolement, de l'impression qu'ils ont d'appartenir à une école et non à une université avec toutes les possibilités de ses horizons élargis.

Sans doute, la Faculté des Sciences Appliquées du Val-Benoît et la Faculté de Médecine de Bavière, telles que nous les voulons, seront encore fonctionnelles pendant un temps très long. Mais elles finiront aussi par étouffer dans leur cadre, forcément étroit; leurs installations seront un jour vétustes et elles devront émigrer à leur tour, ne trouvant aucune possibilité d'extension dans la vallée. Nous inclinons à penser d'ailleurs qu'au fur et à mesure que nos territoires du Sart-Tilman se seront construits, et que se seront corrélativement développés les moyens de communications avec le centre de la ville, les conditions nécessaires au fonctionnement d'une Faculté de Médecine y seront réunies.

Nous avons donc le devoir de penser au-delà des nécessités d'aujourd'hui, et d'envisager d'étendre le territoire du Sart-Tilman, pendant qu'il en est encore temps. Nos enfants, nos petits-enfants, ne nous pardonneraient jamais de ne l'avoir point tenté, alors qu'il est encore possible aujourd'hui, d'acquérir dans de bonnes conditions des terrains adjacents au domaine qui vient d'être acheté.

Mais revenons à l'immédiat. Notre programme actuel est donc triple : celui du Val-Benoît, celui de Bavière, celui du Sart-Tilman.

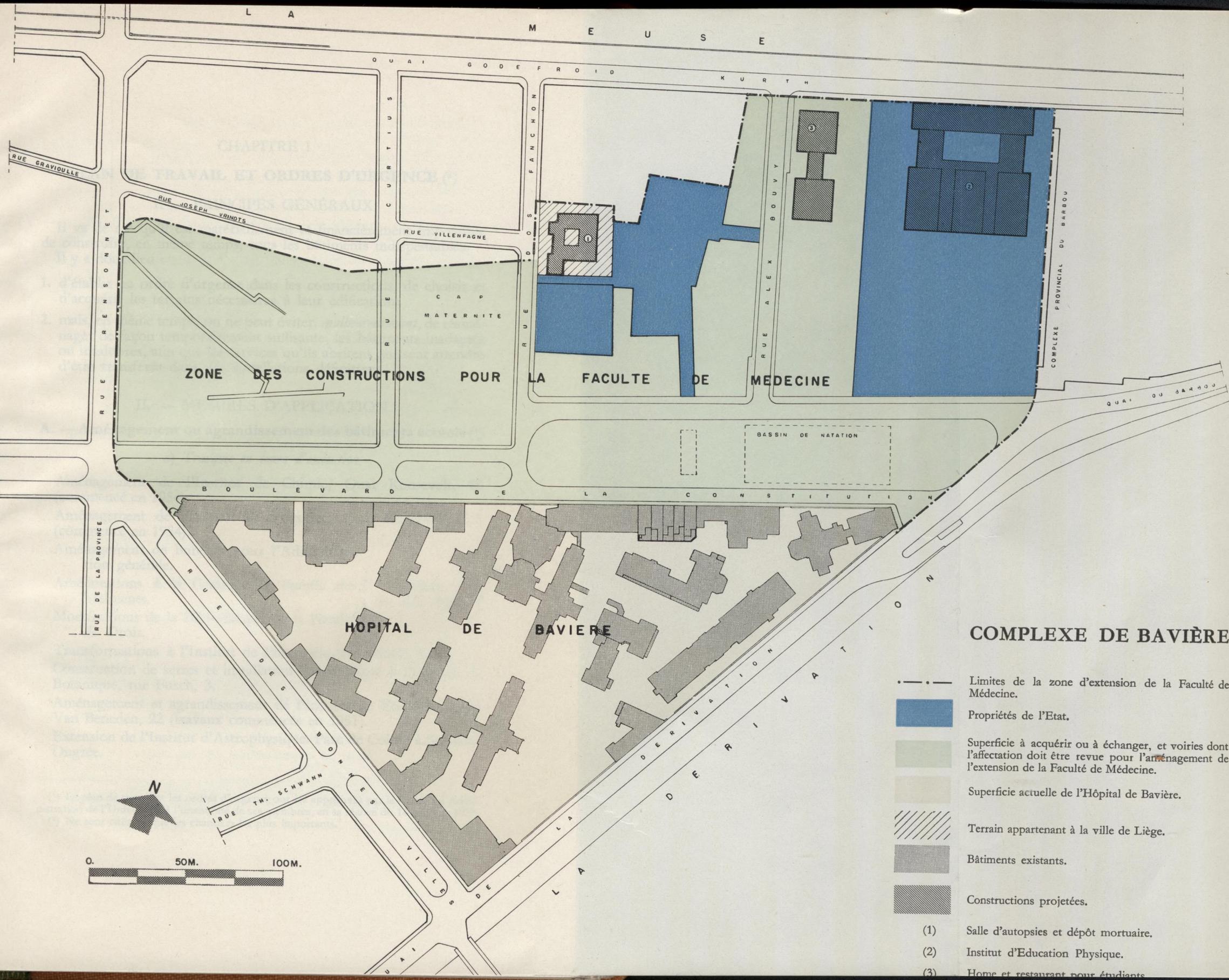
Chacun de ces secteurs réclame un plan d'urbanisation, d'aménagement, de constructions; plan coordonné où les ordres d'urgence doivent être respectés. Leur réalisation exige que des prérogatives exceptionnelles soient accordées à l'Université et que des crédits suffisants soient mis à notre disposition au fur et à mesure des besoins.

Le rapport que voici analyse les divers aspects de ce problème :

Le CHAPITRE I expose le plan de travail et les ordres d'urgence. S'il constitue, pour notre Université et notre Service d'Etudes techniques, un plan de travail mûrement réfléchi, une sorte de charte; il doit aussi permettre au Gouvernement d'être exactement informé de l'utilisation qui sera faite des crédits qui lui sont demandés.

Le CHAPITRE II indique les moyens administratifs et techniques qui doivent être mis en œuvre.

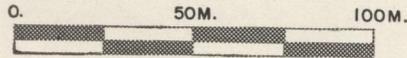
Le CHAPITRE III analyse les aspects financiers du problème et définit la répartition des crédits dans le temps.

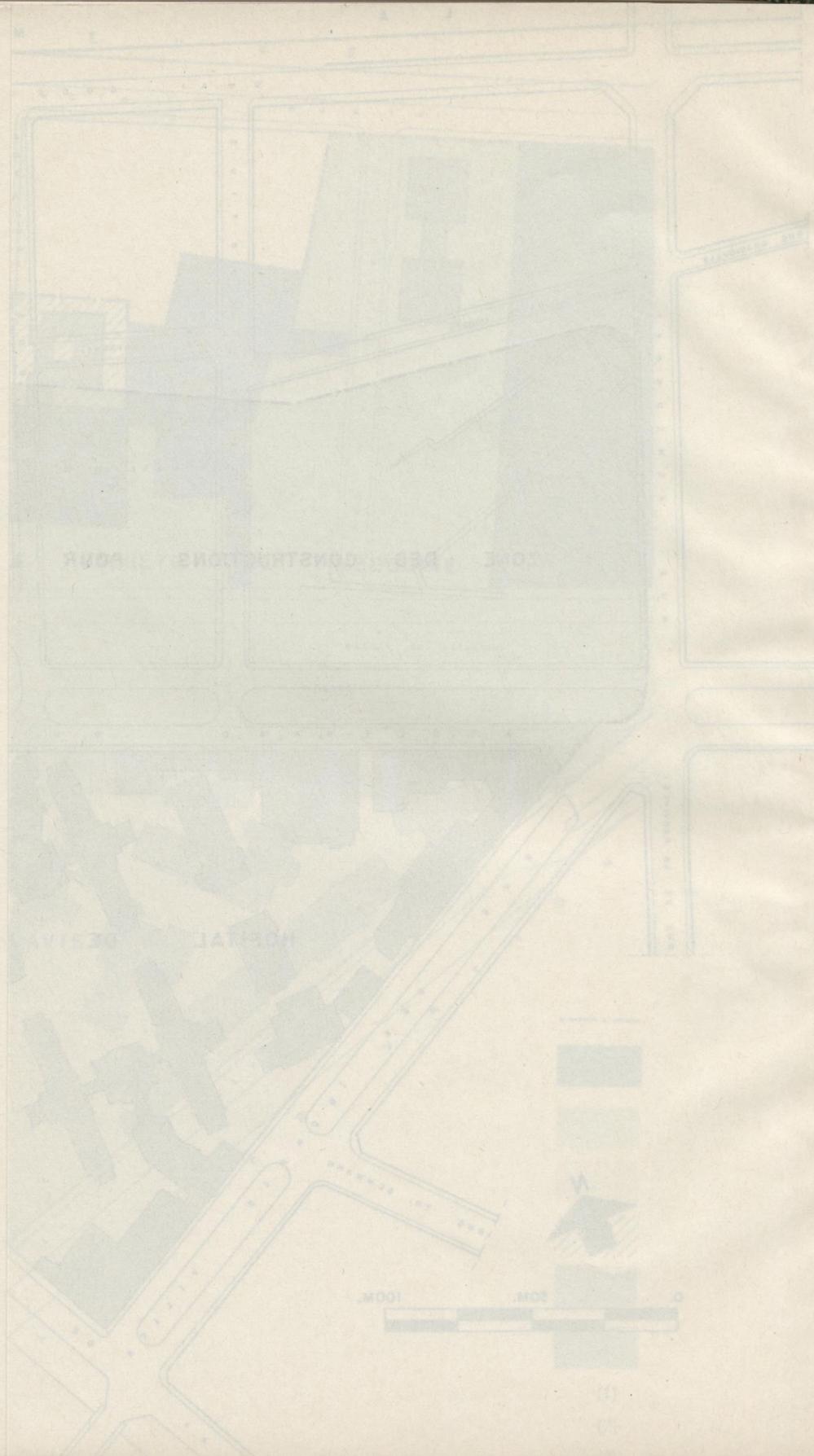


COMPLEXE DE BAVIÈRE

- Limits de la zone d'extension de la Faculté de Médecine.
- Propriétés de l'Etat.
- Superficie à acquérir ou à échanger, et voiries dont l'affectation doit être revue pour l'aménagement de l'extension de la Faculté de Médecine.
- Superficie actuelle de l'Hôpital de Bavière.
- ▨ Terrain appartenant à la ville de Liège.
- Bâtiments existants.
- ▨ Constructions projetées.

- (1) Salle d'autopsies et dépôt mortuaire.
- (2) Institut d'Education Physique.
- (3) Home et restaurant pour étudiants.





CHAPITRE I

PLAN DE TRAVAIL ET ORDRES D'URGENCE ⁽¹⁾

I. — PRINCIPES GÉNÉRAUX

Il va de soi qu'il est matériellement et financièrement impossible de construire, en même temps, tous les bâtiments indispensables.

Il y a donc lieu :

1. d'établir un ordre d'urgence dans les constructions, de choisir et d'acquérir les terrains nécessaires à leur édification;
2. mais, en même temps, on ne peut éviter, *malheureusement*, de réaménager de façon temporairement suffisante, les bâtiments inadaptés ou insalubres, afin que les services qu'ils abritent puissent attendre d'être transférés dans des installations définitives.

II. — MESURES D'APPLICATION

A. — Aménagement ou agrandissement des bâtiments actuels ⁽²⁾

a) Travaux en cours d'exécution

Aménagement de l'Institut de Chimie, Quai Roosevelt, 18 (commencé en 1954).

Aménagement de l'Institut de Physique, Quai Roosevelt, I A (commencé en 1954).

Aménagement de bureaux pour l'Administration générale.

Améliorations à la Centrale de chauffe des bâtiments. } Place

Modifications de la Bibliothèque de la Faculté de Droit. } du XX Août, 7

Transformations à l'Institut de Pharmacie, rue Fusch, 5.

Construction de serres et installation du chauffage à l'Institut de Botanique, rue Fusch, 3.

Aménagement et agrandissement de l'Institut de Zoologie, Quai Van Beneden, 22 (travaux commencés en 1951).

Extension de l'Institut d'Astrophysique. Parc de Cointe à Sclessin-Ougrée.

⁽¹⁾ Le plan de travail et les ordres d'urgence ont été approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université, à l'unanimité de ses membres, en sa séance du 14 janvier 1959.

⁽²⁾ Ne sont cités ici que les chantiers les plus importants.

Agrandissement du service de Clinique chirurgicale.	}	Hôpital de Bavière
Agrandissement des services de Stomatologie (1 ^{re} tranche).		
Aménagement du service de Physiothérapie.	}	Val-Benoît
Extension du service de Polyclinique médicale.		
Remembrement des locaux de l'Institut de Mécanique.		
Aménagement de la Centrale thermoélectrique		

b) Travaux à effectuer

Aménagement à entreprendre de toute urgence :

Institut de Physiologie et de Biochimie, Place Delcour, 7.	}	Place du XX Août, 7
Faculté de Droit		
Service de Géologie	}	Hôpital de Bavière
Service de Dermatologie		
Service d'Oto-rhino-laryngologie		
Service de Radiologie		
Service d'Urologie		
Service d'Ophthalmologie		
Service de Stomatologie (2 ^e tranche)	}	Institut de Chimie et Métallurgie (1 ^{re} tranche), Val-Benoît.
Institut de Chimie et Métallurgie (1 ^{re} tranche), Val-Benoît.		

Remembrements à entreprendre de façon moins urgente :

Institut de Chimie et de Métallurgie (2 ^e tranche)	Après transfert de la chimie-physique dans le bâtiment de la Candidature-Ingénieurs — à construire.
Institut du Génie Civil	Après transfert de la graphostatique, de la géométrie descriptive et de la photogrammétrie dans le bâtiment de la Candidature-Ingénieurs — à construire.

B. — Achèvement des bâtiments nouveaux dont la construction est en cours

Institut de Philosophie et Lettres, Place Cockerill.
Service d'Hydraulique fluviale, Val-Benoît (plans approuvés en 1952).

C. — Acquisitions de terrains

a) Faculté de Médecine : Poursuivre la politique d'acquisition de terrains au boulevard de la Constitution en achetant progressivement les étendues disponibles, dans les limites définies par la requête du Conseil d'Administration de l'Université de Liège, en date du 27 février 1957, et par le projet d'urbanisation du quartier	115 millions (1)
b) Faculté des Sciences appliquées : néant.	
c) Autres Facultés, Bibliothèque, Administration générale, ateliers, cités et restaurants d'étudiants, extensions futures : Augmenter l'étendue des terrains acquis au Sart-Tilman (actuellement 174 hectares) d'environ 100 hectares	40 millions (1)
Coût total des acquisitions de terrains	155 millions (1)

D. — Constructions de bâtiments nouveaux

a) *Faculté des Sciences appliquées* (terrains du Val-Benoît)

<i>première urgence</i> (2) :	(3)
Institut des Candidatures-Ingénieurs	350.000.000 fr.
<i>deuxième urgence</i> :	
Institut d'Electrotechnique	120.000.000 fr.
Extension de l'Institut du Génie Civil	60.000.000 fr.
Homes d'étudiants (4)	25.000.000 fr.

b) *Faculté de Médecine* (complexe de Bavière)

<i>première urgence</i> :	
Institut d'Education physique	60.000.000 fr.
Home des Etudiants	25.000.000 fr.
Salle d'autopsies médico-légales	4.000.000 fr.
Hôpital universitaire et services connexes.....	650.000.000 fr.
Institut de Pathologie	100.000.000 fr.
Institut de bactériologie et d'hygiène	25.000.000 fr.

(1) Ces chiffres représentent des estimations à $\pm 20\%$ près.

(2) *première urgence* signifie que la construction devrait être achevée pour 1970.

(3) Les chiffres cités dans ces colonnes sont des ordres de grandeur qui ont été calculés sur la base d'éléments que nous possédons, compte tenu du nombre présent d'étudiants et de l'organisation actuelle des enseignements.

(4) La localisation des homes pour les étudiants ingénieurs reste indéterminée.

deuxième urgence :

Institut de Pharmacie 150.000.000 fr.

troisième urgence :

Institut de Physiologie, de Biochimie, d'Histologie, d'Embryologie, d'Anatomie 100.000.000 fr.

c) Faculté des Sciences (Sart-Tilman)

première urgence :

Institut et jardins botaniques 100.000.000 fr.

Institut des Sciences nucléaires 100.000.000 fr.

Institut de Chimie et de Physique 120.000.000 fr.

Instituts des Sciences minérales et de paléontologie (y compris certains services de la Faculté des Sciences appliquées) 80.000.000 fr.

Institut de géographie 12.000.000 fr.

deuxième urgence :

Institut d'Astronomie et d'Astrophysique 70.000.000 fr.

troisième urgence :

Institut de Zoologie 60.000.000 fr.

d) Faculté de Droit (Sart-Tilman)

deuxième urgence :

Bâtiments de la Faculté et des Ecoles y annexées 90.000.000 fr.

e) Faculté de Philosophie et Lettres (Sart-Tilman)

troisième urgence :

Bâtiments de la Faculté de Philosophie et Lettres et des Instituts y annexés 60.000.000 fr.

A entreprendre lorsque la Faculté des Sciences et la Faculté de Droit auront été reconstruits au Sart-Tilman.

f) Services généraux (Sart-Tilman)

première urgence :

Urbanisation et aménagement du territoire : routes, égouts, eau, gaz, électricité 75.000.000 fr.

Centre estudiantin : Logements, restaurants, plaines de jeux, stades, etc. 120.000.000 fr.

A édifier au fur et à mesure du transfert des services d'enseignement au Sart-Tilman.

Bibliothèque de l'Université 50.000.000 fr.

Ateliers universitaires	6.000.000 fr.
Construire en même temps que les premiers bâtiments de la Faculté des Sciences.	
Centrale thermodynamique : pour le chauffage et l'approvisionnement de l'électricité au Sart- Tilman	150.000.000 fr.
A amplifier progressivement et au fur et à mesure des besoins.	
<i>deuxième urgence :</i>	
Services administratifs centraux	15.000.000 fr.
Total pour constructions nouvelles.....	<u>2.777.000.000 fr.</u>

* * *

Récapitulation des dépenses par ordres d'urgence

En première urgence :

Acquisition de terrains	155.000.000 fr.
Urbanisation du Sart-Tilman	75.000.000 fr.
Constructions nouvelles	1.952.000.000 fr.
Aménagements ou agrandissements actuellement en cours	60.000.000 fr.
Aménagements à effectuer	100.000.000 fr.
	<u>2.342.000.000 fr.</u>

En deuxième urgence :

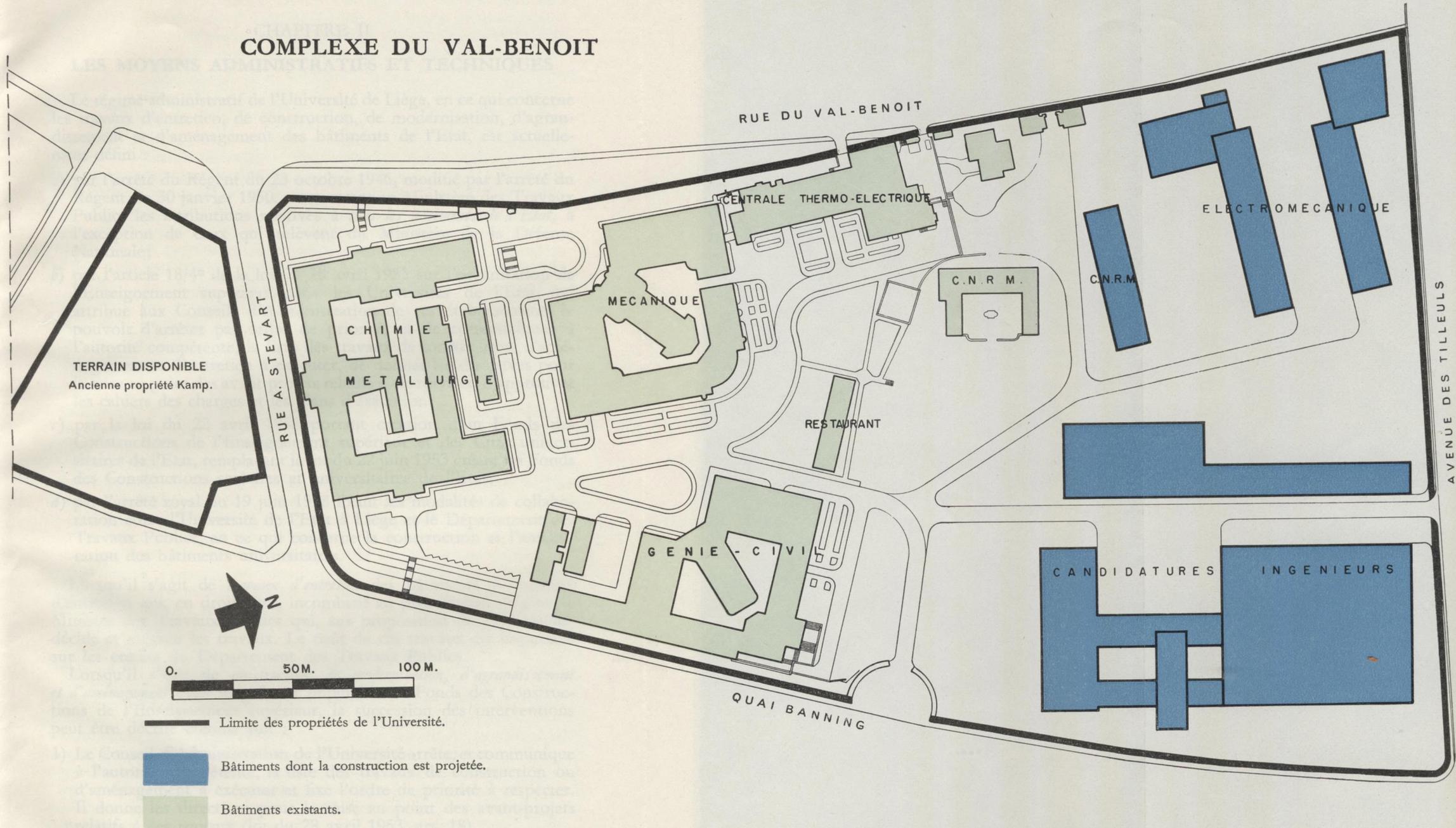
Constructions nouvelles	530.000.000 fr.
-------------------------------	-----------------

En troisième urgence :

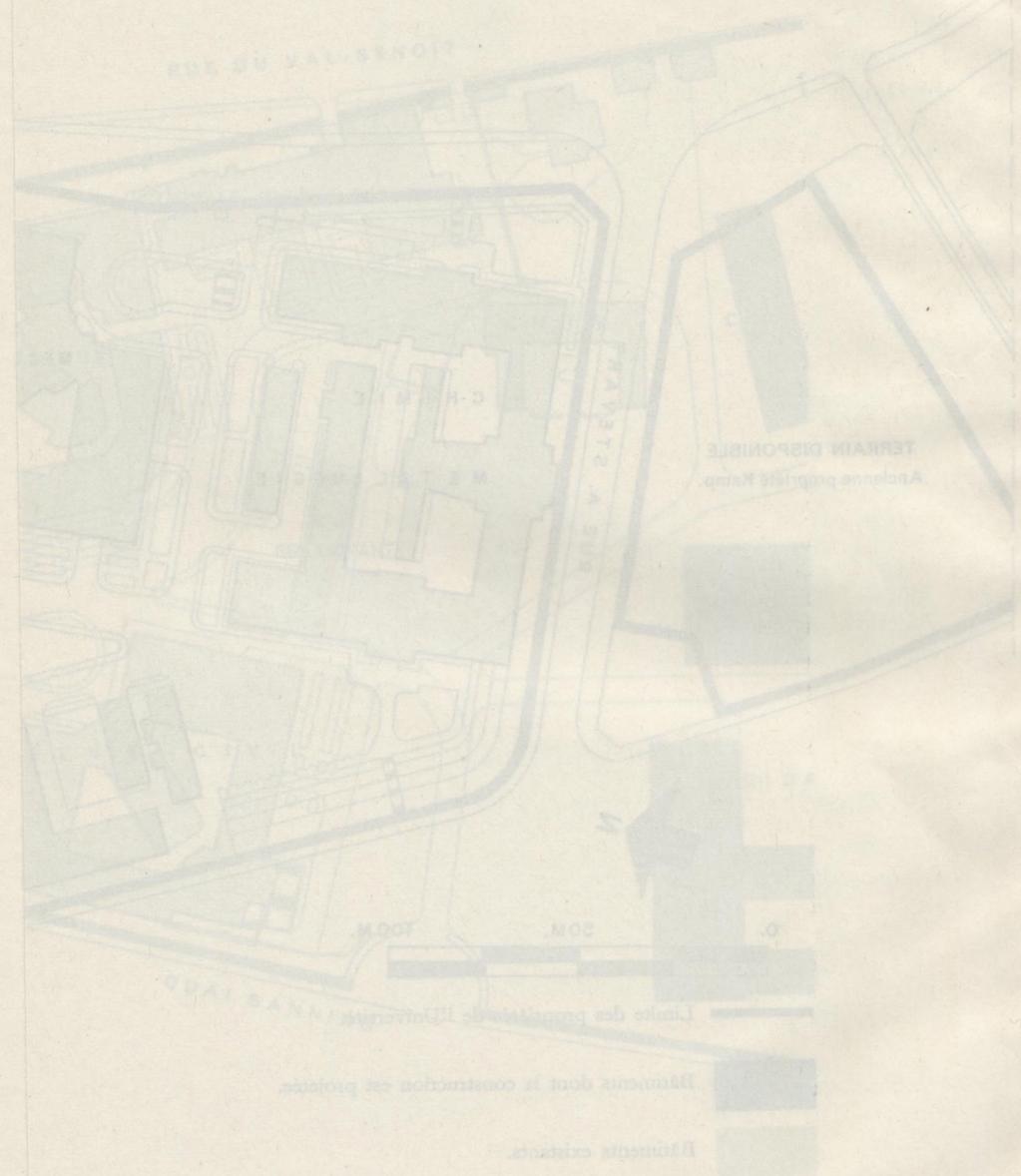
Constructions nouvelles	220.000.000 fr.
-------------------------------	-----------------

Total général	<u>3.092.000.000 fr.</u>
---------------------	--------------------------

COMPLEXE DU VAL-BENOIT



COMPLEXE DU VAL-BENOIT



CHAPITRE II

LES MOYENS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Le régime administratif de l'Université de Liège, en ce qui concerne les travaux d'entretien, de construction, de modernisation, d'agrandissement et d'aménagement des bâtiments de l'Etat, est actuellement défini :

- a) par l'arrêté du Régent du 23 octobre 1946, modifié par l'arrêté du Régent du 30 janvier 1950, concentrant au Ministère des Travaux Publics les attributions relatives à *tous les bâtiments de l'Etat*, à l'exception de ceux qui relèvent du Ministère de la Défense Nationale;
- b) par l'article 18/4^o de la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'Enseignement supérieur dans les Universités de l'Etat, qui attribue aux Conseils d'Administration de ces établissements le pouvoir d'arrêter par ordre de priorité, et de communiquer à l'autorité compétente, la liste des travaux de construction, d'aménagement et d'entretien à exécuter, de donner les directives pour la mise au point des avant-projets relatifs à ces travaux, d'approuver les cahiers des charges et les plans d'exécution;
- c) par la loi du 22 avril 1958 portant création d'un Fonds des Constructions de l'Enseignement supérieur et des Cités universitaires de l'Etat, remplaçant la loi du 22 juin 1953 créant un Fonds des Constructions scolaires et universitaires de l'Etat;
- d) par l'arrêté royal du 19 juin 1958 fixant les modalités de collaboration entre l'Université de l'Etat à Liège et le Département des Travaux Publics, en ce qui concerne la construction et l'amélioration des bâtiments universitaires.

Lorsqu'il s'agit de *travaux d'entretien* des bâtiments — travaux d'entretien qui, en droit civil, incombent au propriétaire — c'est le Ministre des Travaux Publics qui, sur proposition de l'Université, décide et exécute les travaux. Le coût de ces travaux est imputable sur les crédits du Département des Travaux Publics.

Lorsqu'il s'agit de *construction, de modernisation, d'agrandissement et d'aménagement* dont le coût est imputable au Fonds des Constructions de l'Enseignement supérieur, la succession des interventions peut être décrite comme suit :

- 1) Le Conseil d'Administration de l'Université arrête, et communique à l'autorité compétente, la liste des travaux de construction ou d'aménagement à exécuter et fixe l'ordre de priorité à respecter. Il donne les directives pour la mise au point des avant-projets relatifs à ces travaux (loi du 28 avril 1953, art. 18).

- 2) Le Ministre de l'Instruction Publique ainsi sollicité (loi du 22 juin 1958, art. 11) prend avis de la Commission consultative du Fonds des Constructions de l'Enseignement supérieur et décide des travaux imputables sur ce Fonds.
- 3) Le Ministre des Travaux Publics et de la Reconstruction conclut, avec le Service d'études techniques de l'Université de Liège, les contrats relatifs à leur étude (avant-projet, projet, cahier des charges, métrés et estimations).
- 4) Le Service d'études techniques de l'Université soumet le résultat de ses travaux au Conseil d'Administration pour approbation des plans et cahiers des charges (loi du 28 avril 1953, art. 18/4^o).
- 5) Les documents approuvés sont transmis directement par le Conseil d'Administration de l'Université à un haut fonctionnaire du Département, en vue de leur approbation définitive par le Ministre des Travaux Publics et de la Reconstruction.
- 6) Le Ministère des Travaux Publics procède aux adjudications, fait exécuter les travaux, les surveille et les réceptionne.
La surveillance de l'exécution des travaux est confiée au Service Provincial de l'Administration des Bâtiments, qui agit en coordination avec le Service d'Etudes Techniques de l'Université de Liège (Arrêté royal du 19 juin 1958, art. 6).

Antérieurement à l'arrêté royal du 19 juin 1958, pris à la demande de notre Université, les Services des Travaux Publics établissaient eux-mêmes les avant-projets et les études, rédigeaient les cahiers des charges etc... Or, quelle que soit la bonne volonté des fonctionnaires qui le dirigent, ce Département manque des moyens techniques nécessaires pour mener à bien, *en même temps que toutes les autres entreprises dont il a la charge*, des études aussi spécialisées que celles que supposent les constructions universitaires.

L'arrêté royal du 19 juin 1958, a apporté une sérieuse amélioration en reconnaissant l'existence d'un bureau technique à l'Université, et en le chargeant des études des travaux. L'ampleur même des programmes envisagés justifiait économiquement et techniquement cette mesure; la nécessité de sauver l'Université d'un étouffement progressif l'imposait.

Il est, en effet, hors de doute que l'Université dispose, au sein même de son corps enseignant, de personnalités particulièrement compétentes dans le domaine des constructions. Elles sont d'autant plus à même d'étudier, mieux que quiconque, les solutions les plus rationnelles et les plus économiques, qu'elles sont exactement informées, — et sur place, — des besoins réels. Incorporées dans un service d'étude qu'elles dirigent elles-mêmes, elles peuvent efficacement surveiller les études et leur exécution, et recourir, s'il le faut pour des cas particuliers, au concours des spécialistes les plus compétents.

Mais l'arrêté royal du 19 juin 1958 ne permet à l'Université, ni d'intervenir dans les adjudications, ni en fait, dans la surveillance

des chantiers. Et, en ce qui concerne ce dernier point, il faut bien reconnaître que le Service Provincial des Bâtiments, dépendant du ministère des Travaux Publics, est incapable de faire face aux obligations qui vont lui incomber en raison de l'ampleur de notre programme, à moins que des moyens exceptionnels ne lui soient donnés. Mais, n'est-il pas plus réaliste de laisser à l'Université l'entière responsabilité des charges : non seulement celle des études, mais encore celle des adjudications, de la direction et de la surveillance des travaux ? Cela revient à lui donner la maîtrise de l'ouvrage, si souvent réclamée, et récemment encore — à l'unanimité de ses membres — par la Commission Nationale des Sciences présidée par le Roi Léopold. Il serait inconcevable que ceux qui ont la charge des études n'aient pas aussi celles de l'exécution, de la surveillance des travaux et de la réception des constructions. Toute autre conception ne peut conduire qu'au désordre, à des pertes de temps, à des gaspillages, à des risques importants quant à la sécurité des constructions et à l'absence de garantie d'un parachèvement de qualité. Le partage des responsabilités entraîne des conflits et conduit en fait à l'irresponsabilité, avec toutes les conséquences qu'elle peut comporter quant à la réalisation de notre programme.

Remarquons que, sur le plan juridique, les organes d'une gestion décentralisée des bâtiments universitaires existent. En effet, la loi du 28 avril 1953 a institué, dans les Universités de l'Etat, des Conseils d'Administration et les a dotés de larges pouvoirs de gestion décentralisée. Il suffirait que le législateur étende leur compétence et leur accorde, en matière de bâtiments, des pouvoirs analogues à ceux qui leur ont été donnés dans le domaine de l'utilisation des crédits budgétaires par exemple.

En somme, le problème revient à modifier l'article 18/4^o de la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les Universités de l'Etat.

Cette maîtrise de l'ouvrage, *c'est maintenant*, au moment où l'Université se trouve au seuil d'une phase essentielle de son évolution, qu'il faut la lui donner, qu'il faut laisser à notre Maison la liberté de penser, de diriger et de réaliser son propre épanouissement.

* * *

A tous les problèmes exposés ci-dessus, l'Université est prête à faire face.

Pour permettre au Service d'études techniques de poursuivre, sans perte de temps, sans hésitation, et en parfaite connaissance de cause, les études relatives au programme d'extension, le Conseil d'Administration de notre Université a créé un certain nombre d'organes institutionnels chargés de préciser les besoins, de mettre au point le programme des constructions et les aménagements de terrains.

Les Facultés possèdent des *groupes de travail spécialisés par discipline*, procédant à des études particulières des exigences de l'enseignement et de la recherche.

Des *bureaux de programmation* interdisciplinaires recueillent et coordonnent ces avis. Ces bureaux ont également pour mission de proposer des modifications dans les horaires des cours théoriques et pratiques pour que les locaux d'enseignement puissent être occupés au maximum et que l'on puisse ainsi en construire un nombre moins grand.

Enfin, trois **Commissions d'aménagement** sont créées : une pour le Sart-Tilman, une pour Bavière, une pour le Val-Benoît. Elles réunissent un certain nombre de professeurs, auxquels sont adjoints d'autres personnalités, des architectes et des dessinateurs.

A partir des documents établis par les Groupes de travail spécialisés et les Bureaux de programmation, les Commissions d'aménagement sont capables de dresser les programmes généraux, logiques, coordonnés et les plus économiques, et d'offrir ainsi des éléments de premier ordre au Service d'études techniques pour ses études d'implantation et de construction des bâtiments et groupes de bâtiments.

Ainsi s'organise un travail de collaboration, à la fois assez vaste pour qu'aucun aspect des questions envisagées ne puisse être ignoré, et assez hiérarchisé pour que toutes les suggestions s'intègrent dans un plan d'ensemble ordonné et harmonieux.

La **Commission d'aménagement du Val-Benoît** vise à tirer le meilleur parti possible des bâtiments relativement modernes qui sont à sa disposition, tandis qu'elle définit l'aménagement des terrains encore disponibles pour l'édification des nouvelles constructions nécessaires.

La **Commission d'aménagement de la Faculté de Médecine** étudie l'édification, à Bavière, de bâtiments susceptibles, par l'aménagement de leurs installations autant que par leurs corrélations spatiales, de permettre un enseignement rationnel de la médecine et de la pharmacie dans un cadre d'hospitalisation moderne, aussi aéré que possible.

Cette étude s'édifie sur les bases d'un programme d'acquisition de terrains dans le cadre d'un accord urbanistique avec les autorités de la Ville et de la Province de Liège.

La **Commission d'aménagement du Sart-Tilman** a comme préoccupation fondamentale d'aménager le domaine tout en conservant le site naturel.

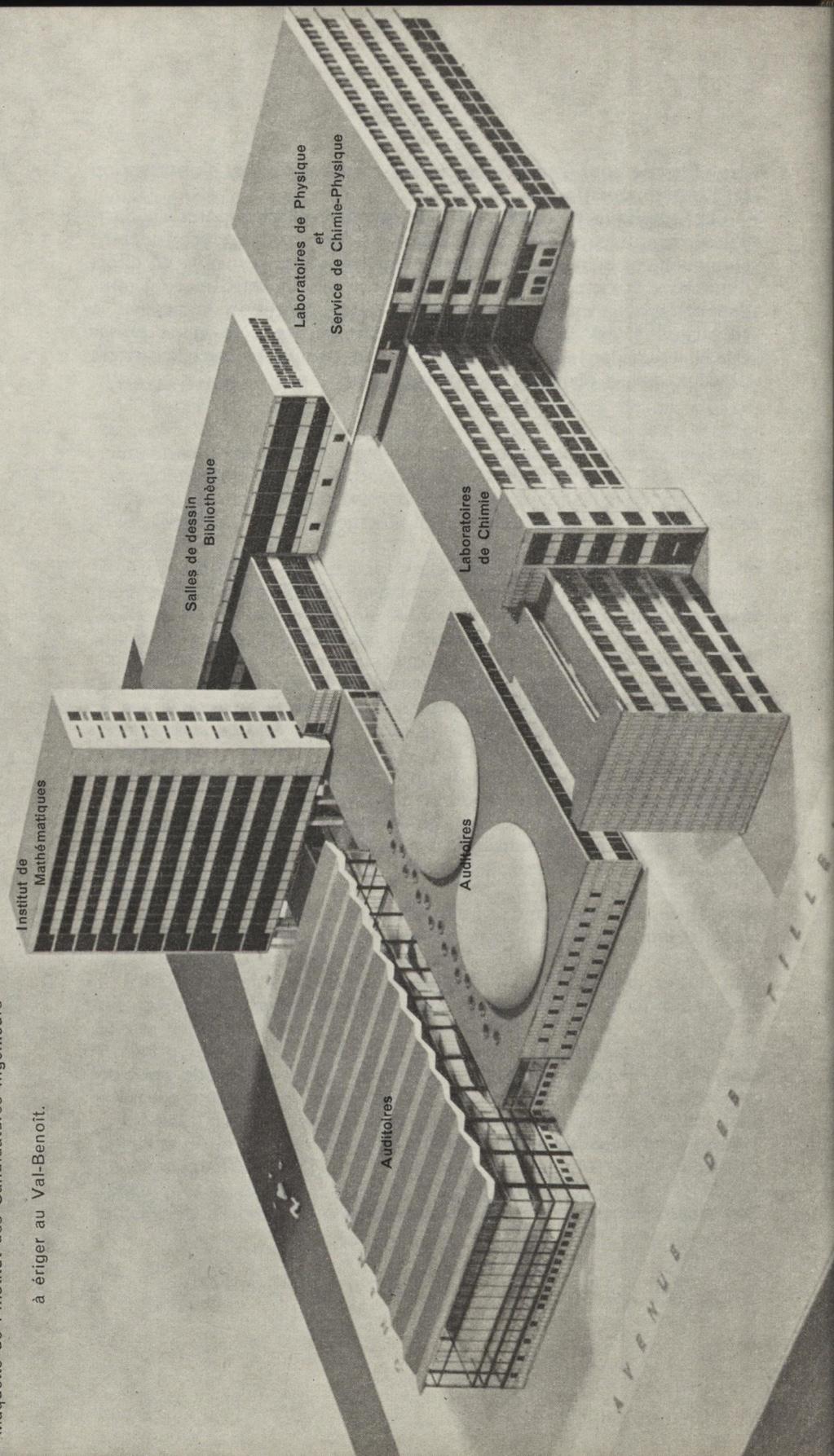
Notre but est ici d'édifier les Instituts universitaires, en faisant en sorte que les bâtiments soient aussi discrets que possible, dans une « nature conservée et améliorée », dans un véritable parc de verdure.

Ce parc créera les conditions de travail qui nous manquent tant en ville, où la vie fiévreuse et trépidante de la vallée ne nous permet aucun recueillement. Nous y aménagerons de nouvelles collections botaniques et zoologiques; nous y réserverons des coins où reconstituer et conserver des ensembles naturels qui pourront, mieux que

des salles de cours, servir de cadre à certains travaux d'observation et d'expérimentation sur le terrain.

Ceci implique qu'il ne peut être question de transposer au Sart-Tilman ce qui existe actuellement en ville. Il faudra tout reconsidérer : enseignement et recherche. A tout le monde sera demandé un effort d'initiative et de collaboration. Et tout le monde est disposé à nous l'apporter avec enthousiasme; mais à une condition, c'est que la construction des bâtiments prévus pour la première étape puisse être effectuée dans un laps de temps encore compatible avec la carrière de ceux qui se penchent sur ce problème.

Maquette de l'Institut des Candidatures Ingénieurs
à ériger au Val-Benoît.



CHAPITRE III

LES MOYENS FINANCIERS

Nous avons vu que les dépenses à consentir pour les acquisitions de terrains et les constructions nouvelles en *première urgence* s'élevaient à 2.342.000.000 francs (voir Chapitre I, page 15).

Il est indispensable que ce programme soit achevé en 1970 et qu'il puisse se poursuivre *simultanément au niveau des trois territoires définis plus haut : Sart-Tilman, Médecine, Val-Benoit*. A plus longue échéance personne n'y croirait plus et rares seraient les collègues compétents encore intéressés par la question.

Pour que tous collaborent efficacement, il faut donc aller vite. Mais il faut aller vite aussi pour une raison économique et celle-là intéresse tous les contribuables.

Si l'édification des nouveaux Instituts peut se faire à une cadence assez rapide, nous pourrons considérablement freiner les transformations, agrandissements, rénovations que l'on sollicite chaque jour de nous pour les bâtiments actuels de la vallée, presque tous inadaptés et insalubres. Si nous pouvons limiter ces interventions à ce qui est strictement indispensable pour quelques années, *nous libérerons notre Service d'études techniques d'encombrantes et difficiles études, nous sauverons un nombre respectable de millions*.

Plus vite nous réaliserons notre programme de première urgence, mieux il sera étudié, homogène, fonctionnel, coordonné, et moins la note payée par l'Etat sera élevée, en raison des économies faites d'autre part.

L'achèvement, en 1970, du programme de première urgence correspond à un investissement annuel de 230 millions $\pm 20\%$ (1). Or, la loi qui crée un Fonds des Constructions de l'Enseignement supérieur et des cités universitaires de l'Etat (loi du 22 avril 1958) lui assure une dotation « *d'au moins 200 millions de francs* » (art. 15, *dito*).

Remarquons que ces crédits doivent être partagés entre les deux Universités et les établissements d'enseignement supérieur de l'Etat. L'Université de Liège peut compter disposer, en principe, sur ce Fonds, d'environ 80 à 90 millions chaque année. Il lui manquera, par conséquent, environ 150 millions par an.

(1) En fait, l'Etat récupérera, dans l'intervalle, et au fur et à mesure de l'édification des nouvelles constructions, le produit de la vente ou le bénéfice de la disposition des constructions abandonnées de la vallée, et dont les volumes appréciables pourront, tels quels ou après aménagements, servir de bureaux, de salles d'archives, de musées, d'établissements scolaires, voire d'écoles techniques. Il pourra mettre fin également à de nombreux contrats de location d'immeubles dont l'occupation ne sera plus nécessaire.

Pour faire face à ces dépenses, le Gouvernement dispose de plusieurs solutions, par exemple :

- a) augmenter, dans des proportions convenables, le montant de la dotation du Fonds;
- b) permettre au Patrimoine de l'Université de Liège de contracter un emprunt garanti par l'Etat et qui devrait être de 1500 millions de francs répartis en dix ans; ce qui, ajouté aux 80 millions dont l'Université pourrait disposer chaque année sur la dotation du Fonds, conduirait au total de 230 millions par an.

Certes, l'effort demandé à l'Etat est considérable, mais cela résulte essentiellement du fait que, depuis trois quarts de siècle, on n'a pratiquement rien fait pour notre Université, dans le domaine des bâtiments. Il est urgent de rattraper le temps perdu.

Il ne sert à rien de promouvoir l'accès aux études supérieures d'un nombre toujours plus grand d'étudiants en consentant d'énormes sacrifices financiers par le truchement du Fonds National des Etudes; il ne sert à rien d'engager nos jeunes diplômés dans les carrières de recherche fondamentale ou appliquée en dépensant des sommes importantes par l'intermédiaire du F. N. R. S., de l'I. R. S. I. A., de l'I. I. S. N., du F. N. R. M., etc... si l'on se trouve, d'autre part, obligé de faire de l'enseignement au rabais et de la recherche scientifique à la petite semaine, faute de locaux.

Ici, comme ailleurs, la solution économique est d'harmoniser les efforts et de les synchroniser.

Janvier 1960.

ANNEXES

SITUATION DES BATIMENTS DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE
AU SEUIL DE L'ANNÉE 1960
ET INDICATION DES SOLUTIONS ENVISAGÉES

Etudiants : ± 850 (1958-59)
 Professeurs : 33
 Pers. scient. : 35

I. — Faculté de philosophie et lettres et Instituts y annexés

Bâtiments	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Place du XX Août (partim)	Histoire Philologies Philosophie	Insuffisant et indigne	Installer ces services dans le nouveau bâtiment de la place Cockerill (en cours d'exécution)	Construire un Institut de Philosophie et Lettres au Sart-Tilman (3 ^e urgence)
	Art et Archéologie	Insalubre et quasi inexistant		
	Histoire et Littératures orientales	Quasi inexistant		
Boulevard Piercot, n° 36	Sciences pédagogiques Psychologie-pédagogie Méthodologie, etc...	Inadapté et insuffisant	Installer partiellement ces ser- vices dans le nouveau bâtiment de la place Cockerill	

Étudiants : 707 (1958-59)
 Professeurs : 33
 Pers. scient. : 35

II. — Faculté de Droit

Bâtiment	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Place du XX Août (<i>pariim</i>) et appartements de la rue Ch. Magnette	Divers services de droit, économie politique, sciences financières, etc...	Insuffisant et inadapté	1. Aménager leurs locaux actuels de la Place du XX Août. 2. Aménager à leur usage les locaux libérés Place du XX Août par la Faculté de Philosophie et Lettres (1 ^{re} urgence)	Construire une nouvelle Faculté de Droit au Sart-Tilman (2 ^e urgence)
Institut de Sociologie, 71, Bd d'Avroy	Sociologie	Inadapté		Construire un Institut de Sociologie au Sart-Tilman (en même temps que la Faculté de Droit (2 ^e urgence)
École Supérieure de Sciences commerciales et économiques, 7A, rue Ch. Magnette	Organisation des entreprises, algèbre financière, travaux pratiques, langues	Quasi inexistant	Trouver à louer dans la ville de Liège un ou plusieurs immeubles pour l'installation de ces services (1 ^{re} urgence)	Construire un bâtiment pour ces services au Sart-Tilman (2 ^e urgence)
Bibliothèque du Droit, 18, rue des Carmes		Insuffisant, inadapté et insalubre ;	Réaménager une bibliothèque au bâtiment de la place du XX Août (en voie d'exécution)	Construire une bibliothèque de la Faculté de Droit au Sart-Tilman (2 ^e urgence)

III. — Faculté des Sciences

Etudiants : ± 1500 (1958-59)
 Professeurs : 31
 Pers. scient. : 90

Bâtiment	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Institut de Mathématiques (Château Lamarche au Val-Benoît)	Tous les services de mathématiques	Insuffisant et inadapté		Inclure tous les services dans un nouveau bâtiment appelé « Candidatures-Ingénieurs » à construire sur le terrain du Val-Benoît (1 ^{re} urgence)
Institut de Chimie et de Physique (Quai Roosevelt)	Chimie et Physique des candidatures en sciences, des licences en sciences, et des candidatures-ingénieurs	Insuffisant, inadapté, et indigne en maints endroits	<i>Aménager</i> (1)	1. Inclure la chimie et la physique des candidatures-ingénieurs dans un nouveau bâtiment appelé « <i>Candidatures-Ingénieurs</i> » à construire sur le terrain du Val-Benoît (1 ^{re} urgence) 2. Construire au Sart-Tilman de nouveaux bâtiments destinés à la Chimie et à la Physique des <i>candidatures et licences en Sciences</i> (1 ^{re} urgence)
Institut de Zoologie (22, Quai Van Beneden)	Zoologie Anatomie comparée Biologie générale Physiologie animale	Aménagement à peu près terminé	<i>Aménager</i>	Reconstruire au Sart-Tilman (3 ^e urgence)
Institut de Botanique (5, rue Fusch)	Botanique générale	Indigne, insuffisant et inadapté	<i>Aménager</i>	Reconstruire un Institut et un jardin botanique au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)

III. — Faculté des Sciences (suite)

Bâtiment	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Institut d'Astrophysique et d'Astronomie (Cointe)	Astronomie Astrophysique Physique (<i>partim</i>)	Insuffisant	<i>Agrandir</i>	Reconstruire au Sart-Tilman (2 ^e urgence)
Place du XX Août (<i>partim</i>)	Géologie Minéralogie Paléontologie Stratigraphie	Insuffisant	Aménager	Construire des Instituts des Sciences minérales et de paléontologie au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)
Institut des Sciences nucléaires	Géographie	Insuffisant	Aménager	Construire un Institut de Géographie au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)
	Physique nucléaire etc...	Inexistant		Construire un Institut des Sciences nucléaires au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)

(1) *Aménager* et *Agrandir* signifient par opposition à *Aménager* et *Agrandir* que des travaux sont en cours. Les travaux entrepris n'amènent qu'une amélioration très partielle, à l'exception toutefois de l'Institut de Zoologie.

Etudiants : 850 (1958-59)
 Professeurs : 42
 Pers. scient. : 225

IV. — Faculté de Médecine et Instituts y annexés

Bâtiment	Services y installés	Etat des locaux	Solution temporaire	Solution définitive
Institut d'Anatomie	Anatomie Histologie Embryologie	Insuffisant		A reconstruire au Bd de la Constitution (3 ^e urgence)
Institut de Physiologie (17, Place Delcour)	Biochimie Physiologie	Insuffisant et inadapté	Aménager (1)	
Institut de Pathologie, 1, rue des Bonnes Villes	Bromatologie Bactériologie Parasitologie Anatomie pathologique Médecine légale Transfusion sanguine Toxicologie Pathologie thérapeutique générale Microbiologie	Insuffisant et indigne en maints endroits		1. Construire un nouvel Institut de Pathologie au Bd de la Constitution (1 ^{re} urgence) 2. Construire une salle d'autopsies rue Dos Fanchon (1 ^{re} urgence) 3. Construire un Institut de Bactériologie au Bd de la Constitution (1 ^{re} urgence)
Institut d'Hygiène 16, Place Delcour	Hygiène	Insuffisant		A reconstruire au Bd de la Constitution (2 ^e urgence)
Institut de Pharmacie, 5, rue Fusch	Pharmacie Chimie analytique Pharmacognosie, etc.	Insuffisant et inadapté	Aménager	

Hôpital de Bavière Bd de la Constitution, 66	Cliniques médicales	Insuffisant	<i>Aménager</i>
	Maladies des enfant	Insuffisant	Aménager
	Chirurgie expérimentale	Insuffisant et inadapté	<i>Aménager</i>
	Clinique chirurgicale	Insuffisant	<i>Aménager</i>
	Maladies des yeux	Insuffisant	<i>Aménager</i>
	Maladies de la peau	Insuffisant	Aménager
	Nez-gorge-oreilles	Insuffisant	Aménager
	Urologie	Insuffisant	Aménager
	Stomatologie	Insuffisant	<i>Aménager</i>
	Radiologie	Insuffisant	Aménager
	Physiothérapie	Insuffisant	<i>Aménager</i>
	Obstétrique et Gynécologie	Insuffisant	Aménager
	Psychiatrie	Pratiquement inexistant	
Institut Supérieur d'Education physique	Inexistant		
			A inclure dans un nouvel hôpital (1 ^{re} urgence)
Bd de la Constitution, 81			
Rue Saint-Laurent, 58			
Institut Supérieur d'Education physique			
			A construire au Quai Godefroid Kurth (terrain Offma) (1 ^{re} urgence)

(¹) *Aménager*, signifie, par opposition à Aménager, que les travaux sont en cours. Toutefois, ces travaux n'apporteront qu'une amélioration très partielle.

Etudiants : 490 (1958-59)
 Professeurs : 31
 Pers. scient. : 71

V. — Faculté des Sciences appliquées

Bâtiment	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Institut de Chimie et Métallurgie (Val-Benoît)	Métallurgie Siderurgie Chimie analytique Chimie industrielle Chimie organique Epuration des eaux Chimie physique	En partie inadapté	Aménager (1)	1. Transférer la Chimie-Physique à l'Institut des Candidatures-Ingénieurs à construire au Val-Benoît (1 ^{re} urgence) 2. Réaménager les locaux ainsi devenus vacants
Institut du Génie Civil, 6, Quai Banning	Essais et constructions du Génie Civil Hydraulique fluviale Constructions navales Elasticité, topographie Stabilité des constructions Architecture civile Exploitation des mines Graphostatique Géométrie descriptive Photogrammétrie	En partie inadapté	Aménager	1. Construire une extension des laboratoires d'Hydraulique fluviale (en cours d'exécution) 2. Construire un laboratoire d'essais des Constructions du Génie Civil, soit sur le terrain Kamp, soit sur le terrain Fontaine récemment acquis (2 ^e urgence) 3. Transférer la graphostatique, la géométrie descriptive et la photogrammétrie dans le bâtiment des Candidatures-Ingénieurs à construire au Val-Benoît (1 ^{re} urgence) 4. Réaménager les locaux ainsi devenus vacants

Institut de Mécanique (Val-Benoît)	Mécanique Thermodynamique Turbines, chaudières, description des machines Machines hydrauliques Hydraulique générale Technologie, métrologie Moteurs à combustion, aéronautique, exploitation des chemins de fer	Assez convenable		Aménager
Centrale thermique (Val-Benoît)	Centrale de chauffe et production d'électricité	Insuffisant	Aménager	Agrandir les bâtiments et les pourvoir du matériel nécessaire afin de permettre à la Centrale de chauffer les nouvelles constructions à ériger sur les terrains du Val-Benoît partiellement en cours d'exécution)
Institut Electrotechnique de Montflore 33, rue Saint-Gilles	Electricité Magnétisme Machines électriques Electrotechnique Electrotechnique-acoustique Traction électrique	Insuffisant inadapté et indigne en maints endroits		Construire un Institut d'Electrotechnique sur les terrains du Val-Benoît (2 ^e urgence)

(1) *Aménager* signifie, par opposition à Aménager, que les travaux sont en cours. Ces travaux n'apporteront toutefois qu'une amélioration très partielle.

VI. — Services Généraux
 Bibliothèque générale, Services administratifs, Ateliers universitaires
 Centrale de chauffe du Sart-Tilman, Homes et restaurants d'étudiants

Bâtiment	Services y installés	Etat des lieux	Solution temporaire	Solution définitive
Bibliothèque générale, 1, Pl. Cockerill	Collections générales	Indigne, insalubre et dangereux		A l'époque où s'édifiera la Faculté de Droit, construire une bibliothèque définitive au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)
Place du XX Août (<i>partim</i>) et appartements de la rue Ch. Magnette	Services administratifs	Insuffisant	<i>Aménager</i> (1)	Construction d'un bâtiment pour les Services administratifs sur les terrains du Sart-Tilman en même temps que la Faculté de Droit (2 ^e urgence)
Ateliers (rue de Pitteurs)	Mécanique Menuiserie Electricité Soudure Ferrenerie etc...	Insuffisant		Construction des ateliers en même temps que les bâtiments pour la Faculté des Sciences, au Sart-Tilman (1 ^{re} urgence)
Centrale thermique dynamique				A construire au Sart-Tilman au fur et à mesure de l'édification des nouveaux bâtiments (1 ^{re} urgence)
Homes et restaurants pour étudiants				1. A édifier Bd de la Constitution (1 ^{re} urgence) 2. A édifier au Val-Benoît (2 ^e urgence) 3. A édifier au Sart-Tilman au fur et à mesure de l'édification des bâtiments universitaires (1 ^{re} urgence)

(1) *Aménager* signifie, par opposition à Aménager, que les travaux sont en cours. Toutefois, ces travaux n'apporteront qu'une solution très partielle.

Plaidoyer pour une « Graduate School »

Au cours de sa onzième journée d'études tenue à Bruxelles en Novembre 1959, Universitas Belgica a analysé les deux documents de base relatifs à la situation actuelle de la recherche en Belgique et à son expansion; il s'agit du « Premier Livre Blanc sur les besoins de l'économie belge en personnel scientifique et technique qualifié » et des « Rapports de la commission nationale ».

Au cours de cette séance, j'ai eu l'occasion d'exposer quelques réflexions sur la nécessité de créer chez nous un enseignement avancé et de transformer les sections de doctorat en unités d'enseignement et de recherche douées d'une très large autonomie.

Les « Amis de l'Université de Liège » me donnent aujourd'hui l'occasion de rediscuter le même problème tout en insistant sur certains points que je n'ai pu qu'esquisser précédemment.

* * *

De nombreux projets de réforme de l'enseignement supérieur à tous les stades ont été élaborés et sont restés jusqu'à présent sans suite; ils ont été oubliés, repris sous une autre forme pendant un moment d'enthousiasme et enterrés à nouveau devant les difficultés de réalisation et la lassitude des commissions avant même d'être soumis aux autorités ministérielles; trop d'intérêts divergents et de tendances opposées freinent en effet l'élaboration d'un programme commun.

Le développement explosif des sciences rendra la solution de ce problème de plus en plus difficile et je crois que, dès maintenant, il faut se résoudre à rompre définitivement avec la tradition bien établie chez nous de tout vouloir codifier et organiser suivant un modèle plus ou moins uniforme. Les besoins d'une faculté ne sont pas ceux d'une autre et dans une même faculté, les exigences des diverses sections peuvent être très différentes suivant l'évolution plus ou moins rapide de la science qui est enseignée, suivant le nombre d'étudiants qui y sont inscrits, suivant les besoins de l'enseignement et de l'économie du pays; les possibilités humaines peuvent enfin être très différentes dans divers départements et ce qui est réalisable dans un secteur peut très bien ne pas l'être momentanément dans un autre.

Je crois donc qu'il faut étudier le problème de la création d'enseignements avancés dans le cadre d'une seule faculté et ne pas chercher en vain à obtenir un accord unanime sur un projet précis qui, c'est inévitable, ne pourrait être qu'hybride et mal adapté aux diverses tendances; il faut donc concevoir une réforme d'une très grande souplesse.

* * *

Quelles fonctions une université est-elle appelée à remplir? La réponse peut à nouveau différer par certains aspects suivant la faculté; aussi je ne considérerai dans cet exposé que le cas de la Faculté des Sciences afin d'éviter le reproche de parler de problèmes qui ne me sont pas familiers.

L'ancien doctorat en sciences comportait des enseignements jusqu'en dernière année et le seul titre académique final était celui de Docteur en Sciences.

Les besoins de l'enseignement moyen étaient pratiquement ignorés; ceux de l'industrie étaient très minimes; les étudiants qui se hasardaient à faire des études de doctorat étaient rares et ils pouvaient espérer accéder à un poste universitaire après avoir acquis ou complété leur formation dans des instituts étrangers, particulièrement, depuis plus de trente ans, dans les « graduate schools » américaines.

La création des licences en sciences a été une réforme heureuse et avec elle s'est précisée la distinction entre, d'une part les docteurs en sciences dont la carrière normale est celle de chercheur, et les licenciés qui sont appelés le plus souvent à remplir dans la vie d'autres rôles.

Cette réforme répondait à une nécessité, mais, depuis, la situation a évolué à nouveau et les critères auxquels doivent satisfaire les différentes catégories de nos étudiants en sciences sont actuellement mieux définis. L'enseignement moyen demande des professeurs et non des chercheurs; l'industrie a besoin de chimistes, de physiciens, etc... qui ont acquis une formation générale et pratique, de préférence dans un domaine déterminé, mais à qui ne sont pas confiés des travaux de recherche de longue durée; quelques industries belges poursuivent maintenant des programmes de recherches fondamentales pour la réalisation desquels des chercheurs de carrière sont évidemment indispensables et qui sont d'ailleurs recherchés souvent en vain.

Une faculté des sciences doit actuellement former des universitaires qui dans la vie vont suivre des voies très diverses et qui ainsi doivent, en fin de compte, avoir reçu des formations différentes.

L'organisation d'une université moderne doit être suffisamment souple pour lui permettre de s'adapter rapidement à des exigences nouvelles souvent très variées.

* * *

La nécessité pour un pays de promouvoir la recherche fondamentale n'est plus discutée aujourd'hui; ce n'est plus une question de prestige, c'est presque un problème de survie.

Une université doit-elle être essentiellement une institution d'enseignement et les projets de recherche doivent-ils être exécutés principalement dans des centres indépendants? Cette discussion est, je crois, actuellement oiseuse; l'enseignement et la recherche sont si intimement liés que l'on ne peut plus les dissocier; l'université doit donc être un grand centre de recherches et dès qu'on lui reconnaît cette fonction, il faut lui donner les possibilités matérielles et surtout les hommes pour la remplir.

Il est évident que de vastes projets de recherche nécessitant une grande concentration humaine et technique sont souvent exécutés de manière plus efficace dans des centres extra-universitaires, mais l'exemple américain nous montre qu'il est toujours très souhaitable que ceux-ci aient des attaches culturelles aussi étroites que possible avec les universités pour le plus grand bénéfice de ces deux institutions.

La création de tels centres ne se conçoit cependant dans un pays à possibilités modestes comme le nôtre, que pour des buts bien précis, alors que la liberté de la recherche effectuée dans le cadre des universités doit être totale.

* * *

Etre un chercheur est un métier comme un autre; pour l'exercer convenablement, il faut y consacrer la majeure partie de son temps. De nombreux pays l'ont compris et nous connaissons tous des collègues étrangers dont la mission essentielle est celle de diriger des recherches durant la période productrice de leur vie; leurs tâches d'enseignement sont réduites; ils sont débarrassés de tout travail administratif, lequel est assumé par des services généraux et sont entourés de chercheurs qui jouissent de la même indépendance.

La notion de chercheur « full time » s'est d'ailleurs imposée depuis longtemps dans les laboratoires de recherche des grandes industries progressistes; inventer, perfectionner, produire et vendre sont des activités considérées par celles-ci, au même titre l'une que l'autre, comme des activités professionnelles mais cependant bien distinctes; des services spéciaux assurent la liaison entre ces différents secteurs et cette organisation est évidemment la seule qui permette d'obtenir un rendement élevé.

* * *

Cette conception ne s'impose malheureusement que lentement dans nos milieux officiels; nommer un professeur ou un chef de travaux avec la charge de s'occuper essentiellement de la direction de travaux de recherches avancés en doctorat et de séminaires d'études, est encore impensable et cependant de tels titulaires rempliraient une des missions d'enseignement les plus importantes parmi celles que l'université doit actuellement assumer.

Les départements de doctorat n'existent pas en Belgique comme unités indépendantes; les futurs docteurs sont formés sous la direction d'un personnel qui doit consacrer une grande partie de son temps à des enseignements théoriques et pratiques de candidature et de licence, sans oublier les tâches administratives qui deviennent chaque année plus lourdes.

J'ai posé à nos collègues chimistes de la Faculté des Sciences la question suivante : « Si vous totalisiez le temps que peuvent consacrer à la recherche les membres de votre personnel scientifique, vos étudiants de doctorat et vous-même, quel serait le nombre équivalent de chercheurs « full-time » dans votre service ? »

Par chercheur, j'entends évidemment quelqu'un qui est susceptible de poursuivre du travail scientifique original de sa propre initiative, de faire de la production scientifique : un assistant licencié ou un étudiant boursier de doctorat qui débute dans la recherche est un apprenti.

Le résultat de cette enquête est symptomatique : toute la recherche chimique, malgré sa diversité aussi bien dans les conceptions théoriques que dans les aspects techniques, est effectuée dans notre université au maximum par une quinzaine de chercheurs (1); remarquons d'ailleurs que ce chiffre n'est atteint que parce que plusieurs de nos collaborateurs sont titulaires d'un mandat F. N. R. S., I. R. S. I. A., I. I. S. N. ou d'une bourse d'une autre fondation; ces emplois sont temporaires et, après quelques années de travail désintéressé effectué dans l'enthousiasme, se pose pour ces chercheurs le problème de leur avenir; nous ne pouvons leur reprocher de choisir trop souvent la voie qui leur assure une vie plus aisée, d'autant plus que des organismes privés acquis à l'idée que la recherche paye, offrent de plus en plus souvent à côté d'avantages matériels sérieux, des possibilités très intéressantes de travail.

Il s'en suit qu'un directeur de laboratoire universitaire est obligé sans cesse de faire appel à des jeunes éléments et qu'une continuité dans la recherche est difficile à maintenir.

J'ai exposé le cas des départements de chimie mais je sais que d'autres disciplines sont peut-être encore plus défavorisées; ceci prouve qu'il faut trouver un remède à un mal aigu qui ne fera qu'empirer dans les années prochaines.

Je voudrais encore citer quelques chiffres qui illustrent la situation inquiétante dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

A l'époque où j'étais étudiant, trois professeurs enseignaient la chimie en candidature et en doctorat et un quatrième titulaire était chargé de l'enseignement de la chimie à l'École de Commerce; la situation était la même dans les deux universités d'état. Actuellement

(1) D'après le livre blanc, on peut estimer à 600-800 le nombre de chimistes qui pourraient trouver un emploi dans le secteur privé ou pour la recherche.

quatre professeurs de chimie assument à Liège tous les enseignements en Faculté des Sciences et partiellement à l'École de Commerce; la situation n'a pas beaucoup changé à trente années d'intervalle.

A « Cornell University », on compte en chimie analytique un professeur ordinaire et trois professeurs associés; en chimie physique, quatre professeurs ordinaires et six professeurs associés; en chimie organique, trois professeurs ordinaires, deux professeurs associés et deux instructeurs; en biochimie, trois professeurs ordinaires et six professeurs associés.

Au « California Institute of Technology » où les étudiants ne sont admis qu'en nombre limité, je compte dans l'Annuaire 1950, pour la section de biologie : douze professeurs; neuf « Research associates »; cinq « Associate professors »; deux « Visiting professors »; sept « Senior research fellows »; six « Visiting lecturers »; trente neuf « Research fellows »; trente deux « Research assistants » et vingt trois « Graduate fellows and assistants ».

A la « Technische Hochschule de Zurich » l'enseignement théorique et pratique et les travaux de recherche en chimie sont dirigés par dix-huit titulaires.

Ces exemples sont pris au hasard et je pourrais en citer bien d'autres dans les différentes disciplines scientifiques.

Certes, le nombre de collaborateurs scientifiques a considérablement augmenté, mais la population estudiantine s'est accrue dans de telles proportions, les tâches administratives sont devenues tellement lourdes que je doute fort que le bilan soit positif dans toutes les sections.

Je songe souvent avec mélancolie à l'activité scientifique de mon maître, le Professeur Swarts, qui passait la plus grande partie de son temps dans son laboratoire, y travaillant dans le calme et le repos de l'esprit; une fois par mois, il se rendait à Bruxelles pour y assister à la séance de l'Académie; la rédaction de rapports, de notes justificatives, la lecture de mémoires, l'assistance à des séances de commission etc... étaient dans sa vie des événements plutôt rares et dont son personnel avait d'ailleurs rapidement connaissance par ses réactions assez vives.

Tous ces faits sont évidemment bien connus; il n'est cependant pas superflu, je crois, de les rappeler à chaque occasion; si l'on considère comme irréalisable chez nous ce qui a été fait à l'étranger, il serait préférable de ne plus se leurrer et de ne plus poursuivre des chimères; il faut abandonner le rêve que l'université, à côté de son rôle d'enseignement qu'elle remplira toujours, soit un facteur essentiel dans le rayonnement intellectuel et économique du pays.

Qui veut la fin doit vouloir les moyens.

* * *

Des solutions ont été proposées en vue de remédier à la carence actuelle; la création de postes de chargés de cours et de professeurs

associés sera indubitablement un des facteurs les plus importants dans la nouvelle politique scientifique et dans l'amélioration des conditions d'enseignement; cette création sera accueillie avec joie et bien des projets seront réalisables à condition que les nouveaux titulaires soient en nombre suffisant et qu'ils jouissent d'une grande liberté d'action.

De nombreuses personnalités et tout spécialement M. le Recteur Dubuisson ont insisté à maintes reprises sur la nécessité de repenser la structure même de l'Université et surtout de l'élargir.

Nous sommes, dans le monde universitaire belge, assez réticents envers les expériences étrangères et ce fait est d'autant plus curieux que la plupart d'entre nous ont été partiellement formés dans les grandes institutions de pays où la recherche scientifique est très développée et où différentes formes d'enseignement ont été éprouvées.

Je crois que deux types d'institutions étrangères doivent retenir spécialement notre attention : celle déjà ancienne dans les pays anglo-saxons de la « Graduate School » et celle beaucoup plus récente, du troisième cycle en France.

* * *

Le troisième cycle se situe entre la licence de deuxième cycle et le doctorat d'état. Si on consulte des collègues français sur les raisons qui ont motivé cette création, on reçoit des avis apparemment assez différents. Pour les uns, le troisième cycle est une initiation à la recherche, une espèce de filtre permettant de sélectionner les étudiants aptes à faire une thèse de doctorat d'état et désireux de parfaire leur formation avant cette étape finale; pour d'autres, c'est un enseignement destiné à ceux qui ne se sentent pas attirés par le travail de recherche fondamentale mais qui désirent, avant d'entrer dans la vie active, acquérir des connaissances professionnelles et techniques dans une spécialité donnée.

En fait, ces deux points de vue se rejoignent et l'institution du troisième cycle répond à la nécessité actuelle que j'ai exposée plus haut : d'une part, former des universitaires ayant acquis une formation théorique et pratique dans un domaine déterminé mais qui ne se destinent pas à la carrière de chercheur; d'autre part, relever le niveau de la recherche par une formation plus adéquate et par une sélection plus rigoureuse.

La formation des professeurs de l'enseignement moyen n'est pas à considérer ici puisque ce problème est résolu en France par les licences d'enseignement.

Un aspect très intéressant de l'organisation du troisième cycle est son extrême souplesse.

Chacun de ces enseignements est rattaché à une chaire et chaque directeur jouit d'une très grande liberté dans son organisation et dans l'élaboration de ses programmes. Un professeur désire créer un

enseignement de troisième cycle dans un domaine déterminé qu'il estime devoir être développé; en fonction de la formation antérieure des étudiants appelés à s'inscrire dans cette section et en fonction du but qu'il s'est fixé, il imagine un programme, fait appel à certains de ses collègues afin de le seconder et soumet son projet aux autorités supérieures. Si l'esprit du décret ministériel instituant le troisième cycle est respecté, le projet est accepté et l'avis de ses collègues d'autres disciplines, forcément incompétents, n'est pas nécessaire; chaque enseignement de troisième cycle forme un tout homogène et ainsi n'interfère pas avec celui d'autres sections. Toute cette organisation est donc laissée à l'initiative d'un titulaire de chaire qui a le droit de limiter le nombre des étudiants inscrits et d'imposer à ceux-ci l'obligation de prendre des certificats supplémentaires s'il estime que la formation en deuxième cycle est insuffisante en certaines disciplines.

Des équivalences très larges sont accordées aux étrangers par le Conseil de la Faculté.

Il est important de remarquer qu'aucune obligation n'existe pour un professeur de créer un enseignement de troisième cycle s'il estime que celui-ci est inutile ou si, momentanément, il n'entrevoit pas la possibilité de l'organiser.

Ces dispositions sont, je crois, très logiques et permettent de tenir compte des possibilités et des besoins nécessairement souvent divergents.

Les programmes d'études sont partiellement conditionnés par les difficultés d'organiser dans des universités surpeuplées des enseignements pratiques adéquats en licence de deuxième cycle; il a donc fallu développer considérablement cet enseignement pratique pendant au moins deux années en troisième cycle.

Considérons quelques cas concrets d'organisation.

Le Professeur Champetier, avec l'aide du Professeur Magat, a créé à Paris une section de troisième cycle de chimie macromoléculaire. La première année est consacrée à la préparation d'un certificat de licence dite de troisième cycle, analogue à celui d'une licence de deuxième cycle mais portant sur des programmes plus spécialisés : chimie macromoléculaire (alternativement produits de synthèse et produits biologiques), thermodynamique des solutions, cinétique chimique.

La durée de ces enseignements ne dépasse pas 45 heures mais le travail personnel qui est exigé des étudiants absorbe une grande partie de leur temps pendant le premier semestre; d'autre part, ils sont tenus de participer effectivement tous les quinze jours à des séminaires d'une durée d'environ deux heures; les sujets discutés sont matières d'examens à présenter à la fin de cette première année.

Le temps disponible, soit environ 50 %, est consacré au travail de laboratoire.

La deuxième année est entièrement consacrée à la préparation d'une thèse de troisième cycle, dite de spécialité, et conduisant à l'obtention du grade de Docteur du troisième cycle en spécialité X; en fait, six à douze mois supplémentaires sont souvent nécessaires pour terminer ce travail qui peut être éventuellement poursuivi pour un Doctorat ès Sciences.

En première année du troisième cycle de chimie-physique, le programme comporte environ 40 heures d'enseignement des grands principes de la spectrographie, de la théorie de la valence, de la mécanique statistique et de la chimie des radiations; ces enseignements sont complétés par des séances de séminaires et exigent à nouveau un gros effort personnel de la part des étudiants; ceux-ci se familiarisent ensuite avec les techniques expérimentales par des stages de 10 à 15 jours dans les différents laboratoires. Au cours de la deuxième année, ils font choix de deux cours de spécialité d'une durée totale d'environ 35 heures, effectuent une recherche bibliographique sur un problème bien précis et ensuite un travail expérimental original sur un sujet différent du premier.

En troisième cycle de cinétique appliquée, l'accent est mis essentiellement sur le travail expérimental et les étudiants fréquentent le laboratoire dès les premiers jours.

J'ajouterai que le titre de Docteur de troisième cycle est très critiqué; plusieurs collègues français que j'ai interrogés estiment qu'il eût été préférable de créer le titre de Maître ès Sciences; en fait, il semble bien que le titre officiel de Docteur n'ait été choisi que pour des raisons d'opportunité envers l'étranger.

Je crois qu'il serait très souhaitable que nous nous inspirions, dans la création des licences spéciales et dans la réforme des doctorats, des principes de liberté et de responsabilité qui sont à la base de l'organisation des enseignements de troisième cycle en France.

Ces principes sont d'ailleurs très proches de ceux qui ont été adoptés depuis longtemps dans les « Graduate Schools ».

* * *

Dans une étude très fouillée, le Professeur R. Clémens a longuement décrit ce que sont les universités et les études universitaires aux Etats-Unis (1); il montre toute la signification des études graduées et le rôle que jouent les « Graduate Schools » dans le développement intellectuel et économique des Etats-Unis (2).

(1) *Bull. de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, juillet-septembre 1951, pp. 14-47.

(2) Une certaine confusion semble régner au sujet de la signification des études graduées et postgraduées suivant que l'on envisage comme diplôme final celui de licencié ou celui de docteur; dans cet exposé, notre doctorat est assimilé à la « Graduate School » américaine et l'enseignement postgradué est celui qui s'adresse ou s'adresserait aux diplômés universitaires : docteurs, licenciés, ingénieurs ou docteurs en médecine qui désirent, à un moment donné, acquérir un complément de formation dans un domaine spécial intéressant directement leur activité professionnelle.

Dans le chapitre « pour une classe supérieure d'universitaires », M. Clémens expose clairement les raisons que l'on peut invoquer en faveur de l'organisation chez nous des études doctorales; il reconnaît qu'en fait « les études de Doctorat proprement dites n'ont jamais été effectivement organisées dans notre pays; il est bon, ajoute-t-il, que les grades académiques qui sont à l'heure actuelle considérés comme des grades finaux le restent pour le grand nombre des étudiants. Mais il est nécessaire qu'un large contingent de ceux-ci qui se sont distingués au cours de leurs études, puissent poursuivre plus avant leur formation universitaire... A défaut de résoudre semblable problème, l'action des universités restera trop étroitement liée au niveau de la formation que reconnaissent les grades actuellement considérés comme marquant la fin des études. »

S'inspirant de considérations semblables, M. Florkin conclut également, dans un article récent, à la nécessité d'une « organisation de l'éducation non seulement de diplômés universitaires, mais aussi de chercheurs formés ». Seule, la « Graduate School » peut réaliser cette exigence (1).

« Dans notre pays, dit-il, on a subvenu jusqu'ici, au sein des Facultés, presque exclusivement aux besoins de l'enseignement de la « science accomplie ». Aussi, pauvres en moyens financiers et écrasés de devoirs d'enseignement de la « science accomplie », les professeurs de nos Facultés n'ont-ils pu que rarement, et moyennant les acrobaties les plus épuisantes, être des chercheurs authentiques dans le domaine de la « science qui se fait », laquelle, loin d'affirmer et de dogmatiser, conteste et met en doute. Un pareil système ne permettra jamais de développer ni la recherche scientifique, ni la recherche appliquée ».

Il se demande « pour quelles raisons notre pays est marqué par une déficience aussi grande dans le domaine des « Graduate Schools ».

Une des raisons réside dans un privilège dont la Belgique a bénéficié depuis la fin de la première guerre mondiale : le nombre important de bourses de voyage à l'étranger accordées aux jeunes gens terminant leurs études de la science accomplie. Ces bienfaits, qu'il faut évidemment conserver, compensent dans une certaine mesure le manque de « Graduate School ». Toutefois les inconvénients de ce système sont évidents. Ayant passé une ou souvent plusieurs années à l'étranger dans d'importants centres de recherche, les bénéficiaires de ces bourses de voyage rentrent en Belgique où ils ne trouvent pas les moyens de poursuivre leur travail avant plusieurs années d'efforts et de découragement. Eux-mêmes, devenus maîtres, envoient à leur tour leurs meilleurs disciples à l'étranger. Il est évident qu'une telle méthode n'est pas particulièrement favorable à la formation d'écoles scientifiques et de hautes traditions de recherche.

(1) Relance scientifique et économique. *Revue du conseil économique wallon*, n° 38, mai-juin 1959.

Sous quelle forme pourrait-on concevoir une « Graduate School » en Belgique ? J'ai déjà discuté ce problème lors de la réunion d'Universitas Belgica et je n'en reprendrai que les points essentiels. La « Graduate School » étant à la fois un centre de formation avancée et de recherche, sa caractéristique essentielle doit être la grande souplesse dans son organisation; il faut qu'elle puisse s'adapter rapidement à des exigences nouvelles et organiser dans un délai très court des enseignements nouveaux en rapport avec les développements récents de la science; elle doit avoir suffisamment de liberté et de moyens d'action pour créer de nouvelles unités de recherche sans attendre des années de démarches et de discussions.

Sans cette liberté qui implique évidemment des responsabilités, sans ces moyens d'action, une « Graduate School » n'a aucun sens.

Faire d'une « Graduate School » un centre actif de formation et de recherche nécessite un personnel nombreux; c'est l'évidence même; aussi longtemps que notre personnel universitaire sera obligé de se consacrer à des tâches multiples, de se disperser, il ne faudra pas songer à créer des « Graduate Schools »; les efforts, aussi bien intentionnés soient-ils, seront vains, stériles et n'entraîneront que des surcharges de travail pour le personnel actuel.

Nous avons l'espoir de voir créer dans un proche avenir les postes de professeurs associés; j'ai déjà dit avec quelle joie cette création sera reçue mais je voudrais cependant répéter ici ce que j'ai déjà dit antérieurement. Je pense que le poste de professeur associé est à situer essentiellement dans le cadre de la « Graduate School ». Je sais que les exigences des enseignements de candidature sont énormes et elles doivent être satisfaites de toute urgence; si ces enseignements deviennent cependant trop lourds, et cela d'une manière permanente pour un seul titulaire, il faut les dédoubler et le dédoublement doit se faire sans entraîner de surcharge pour les étudiants. On invoque souvent contre un tel dédoublement la nécessité de maintenir l'unité d'un grand enseignement; ce dédoublement ne peut-il pas être conçu en fonction de sections différentes appelées à recevoir en candidature un enseignement de base déjà orienté dans certaines directions; d'autre part, chargé de soulager un professeur de candidature ou de licence, un professeur associé, ayant déjà une œuvre scientifique à son actif, consentira-t-il longtemps à enseigner une partie d'un cours dans la forme et l'esprit imposés par ce professeur ?

Que devient dans ce cas l'unité de l'enseignement ?

Je crois donc que le rôle essentiel du professeur associé est d'enseigner cette science qui se fait et à l'édification de laquelle il participe directement par ses propres recherches.

Je ne veux pas prétendre que la « Graduate School » devrait être essentiellement dirigée par des professeurs et chargés de cours associés n'ayant aucune charge d'enseignement en candidature et en licence. Aux U. S. A., presque tous les professeurs de « l'Undergraduate School » ont également une mission en « Graduate School »;

cette disposition est très heureuse parce qu'elle assure la liaison entre départements administrativement très distincts; d'autre part, un titulaire d'une chaire « undergraduate » peut momentanément être déchargé de sa mission normale et se consacrer ainsi pendant un certain temps à donner un enseignement avancé ou à diriger un groupe de recherche. Inversement, un professeur de la « Graduate School » peut être appelé à assumer des enseignements pour « undergraduate ».

Quelle pourrait être l'organisation des études d'une « Graduate School » belge ?

Je pense que nous sommes tous d'accord pour convenir que les quatre années de candidature et de licence, même après allègement des programmes, sont suffisantes pour former les professeurs de l'enseignement moyen et bon nombre d'universitaires qui ne sont pas appelés à remplir dans la vie des tâches requérant des connaissances professionnelles approfondies; pour ceux-ci, l'obtention du grade de licencié est l'aboutissement final de leurs études.

Le licencié qui désire maintenant parfaire sa formation dans un domaine déterminé, sans pour cela acquérir la formation du chercheur, pourrait le faire au cours d'une année supplémentaire organisée dans le cadre de la « Graduate School » et conduisant à l'obtention du grade de Maître ès Sciences.

Un licencié qui se sent la vocation de chercheur accomplirait le cycle des études de doctorat sans passer par la maîtrise; un licencié qui se révèle au cours de la maîtrise, poursuivrait des études de doctorat tout en bénéficiant du travail déjà accompli en maîtrise (1).

L'université accomplirait ainsi sa triple mission définie plus haut; par la licence, elle formerait des professeurs d'enseignement moyen et des universitaires ayant acquis une culture scientifique générale; par la maîtrise, elle permettrait à ceux-ci d'aborder une spécialisation et enfin, par le doctorat, elle formerait des chercheurs d'élite et leur donnerait la possibilité de poursuivre, essentiellement dans le cadre de la « Graduate School », leur carrière scientifique.

Les enseignements de maîtrise et de doctorat seraient organisés sur les mêmes bases et divisés en trois groupes : enseignement complémentaire général, cours de spécialité et à option, séminaires. L'enseignement en doctorat serait de deux ans.

Tous ces enseignements devraient être de faible durée horaire, de manière à forcer l'étudiant à un travail personnel intense. L'obligation d'effectuer un travail expérimental original en maîtrise serait laissée à la décision du jury d'une section, l'unanimité étant, semble-t-il, difficile à obtenir sur ce point.

(1) Personnellement, je serais très favorable à l'adoption d'une disposition légale permettant à un jury d'obliger un étudiant à passer par la maîtrise avant de faire éventuellement un doctorat.

Chaque étudiant, après discussion avec son directeur de thèse ou d'études, soumettrait au jury son programme d'étude; un maximum d'heures de cours serait fixé dans chaque section.

L'ensemble des enseignements proposés dans chaque maîtrise et doctorat n'aurait rien d'absolu; le choix en serait dicté non seulement par la formation antérieure des étudiants et la spécialisation qu'ils désirent acquérir mais également par la possibilité de trouver des titulaires définitifs ou occasionnels; j'estime que concevoir à l'avance un programme très détaillé serait dangereux.

Une très grande liberté devrait être accordée aux jurys en vue de décider des équivalences possibles pour des cours suivis dans d'autres universités belges ou étrangères; ceci signifie qu'un étudiant de maîtrise ou de doctorat pourrait être autorisé à suivre un enseignement donné par un professeur particulièrement qualifié d'une autre université.

J'ai intentionnellement parlé, à différentes reprises, de jury et non de la faculté; en effet, cette dernière n'est pas compétente pour juger de nombreux problèmes particuliers à la vie d'une section; il faut laisser à ceux qui la dirigent une grande liberté d'action et des responsabilités; ici encore, l'exemple étranger est à méditer.

Je suis fermement convaincu que la création de « Graduate Schools », maîtrise et doctorat, permettrait de résoudre le problème de la formation de spécialistes et d'une élite de diplômés; elle catalyserait également la recherche scientifique d'avant-garde chez nous et ouvrirait à nos chercheurs de nombreuses possibilités; je crois qu'il est urgent que les autorités responsables du développement de notre enseignement supérieur et de la recherche prennent une décision; trop de projets ont déjà été élaborés et discutés, trop de temps a déjà été perdu.

V. DESREUX.

Professeur à l'Université.

Discours prononcé par M. le Recteur Dubuisson
à l'occasion de l'inauguration du
« Home Gustave Ruhl »

le 7 janvier 1960.

Mesdames, Messieurs,

Le premier Home destiné aux étudiants de l'Université de Liège est aujourd'hui une réalité et nous nous réjouissons de ce que vous avez bien voulu vous joindre aux autorités académiques pour célébrer cet événement si longtemps attendu.

Je pourrais épiloguer longuement sur les circonstances qui ont retardé la construction d'une cité estudiantine; ce sont celles-là mêmes qui ont fait que, depuis trois quarts de siècle, aucune construction nouvelle — si l'on excepte les Instituts du Val-Benoît — n'a été mise à la disposition de l'Université.

Mais je préfère, en ce jour où nous nous félicitons de ce qui est accompli, rester dans le domaine des pensées sereines et vous dire comment ce Home a pu être construit, comment il est administré et quelle est sa signification dans le cadre Universitaire.

En 1930, Mme Ruhl-Hauzeur, veuve de M. Gustave Ruhl, faisait don à l'Etat, sous réserve d'usufruit pour qu'ils fussent mis à la disposition de l'Université de Liège, d'un important immeuble ainsi que des collections qui y étaient rassemblées. Elle souhaitait qu'un musée, accessible au public, y soit aménagé.

Par suite de la guerre et de diverses circonstances, l'Etat n'avait pu mettre à exécution cette dernière clause du testament, et à mon accession au rectorat, l'affaire de l'immeuble Ruhl-Hauzeur fut l'une des premières que j'eus à examiner.

Il y a cinq ans, presque jour pour jour, décidé à mettre en valeur l'immeuble et les collections, je priai M. Gabriel, l'architecte que nous venions d'engager pour étudier les programmes de nos constructions, de visiter les lieux et de me faire rapport sur les possibilités d'aménagement.

De l'échange de vues que j'eus avec lui, il devait résulter que la mise en valeur du legs, conformément aux clauses testamentaires, allait entraîner pour nous des frais considérables pour un résultat incertain, cependant que l'excellente situation du terrain permettrait d'en tirer parti à d'autres fins, notamment à l'érection d'un home d'étudiants.

Cette éventualité devait être, avant tout, discutée avec les héritiers de Mme Ruhl-Hauzeur. Je dois dire ici que j'ai trouvé auprès d'eux une compréhension immédiate et parfaite de la situation et c'est en plein accord que nous avons entrepris ensemble les démarches nécessaires pour obtenir le changement de destination du legs.

Qu'il me soit permis de témoigner aux héritiers de Mme Ruhl-Hauzeur, et notamment à M. Annez de Taboada, qui les a représentés auprès de moi, la reconnaissance de l'Université et de les assurer que ce home, dédié à la mémoire de M. Gustave Ruhl, perpétuera pendant des générations le souvenir du geste généreux de Mme Ruhl-Hauzeur.

La décision prise de construire un home, il fallait en trouver les moyens.

Le recours au Fonds des Constructions Scolaires et Universitaires était, à cette époque, peu indiqué; il eut, en tout cas, entraîné une amputation des crédits destinés aux Instituts universitaires et, surtout, des délais de construction extrêmement longs.

Il fut donc décidé que la Commission Administrative du Patrimoine de l'Université prendrait l'affaire en charge. En soi, cette perspective nous enchantait puisqu'elle nous permettait de tenter une expérience de cette « *maîtrise de l'ouvrage* » que nous revendiquons avec force pour la construction de tous les bâtiments universitaires.

L'entreprise était audacieuse car plusieurs obstacles devaient être surmontés.

Il fallait obtenir de l'Etat le transfert de la propriété Gustave Ruhl au Patrimoine; il fallait obtenir du mécénat une intervention financière, car les ressources propres du Patrimoine sont modestes, il fallait créer des commissions d'études, choisir des architectes, des ingénieurs-conseils, etc...

Les péripéties qui accompagnèrent le transfert de la propriété eussent enchanté Courteline : il fallut deux ans de pourparlers et l'intervention de cinq Ministres pour l'obtenir.

Les concours financiers nous vinrent des milieux d'affaires, de l'Industrie, de particuliers. Les donateurs furent trop nombreux pour que je puisse ici les citer, mais je leur adresse nos sentiments de profonde gratitude et de très grande reconnaissance. Je me dois d'associer à ces remerciements le Ministère des Colonies, dont M. Buisseret avait à ce moment la charge, ainsi que le Ministère de l'Education Nationale du Grand-Duché de Luxembourg qui ont bien voulu apporter leur quote-part pour que certaines chambres du home soient réservées par priorité à des étudiants du Congo d'une part, à des étudiants grand-ducaux d'autre part.

Ensemble, l'intervention des divers donateurs couvrit 50 % des dépenses totales.

Les commissions d'études travaillèrent sous la présidence du Professeur Pauwen.

Les architectes furent MM. Bosny et Gabriel; les ingénieurs-

conseils : MM. Lesage et Joskin; les entrepreneurs, pour le gros œuvre : MM. Foret et Lohest.

L'ensemble des études, de l'exécution et de la surveillance du chantier fut dirigé par le Professeur Louis, directeur de notre Service d'études techniques à qui, avec l'architecte Bosny, nous sommes redevables de la mise au point définitive des études, de l'organisation impeccable de l'exécution, de l'aménagement final de l'immeuble.

A tous ces collaborateurs, je dis très sincèrement merci, au nom de l'Université qu'ils ont si bien servie.

En effet, lorsque le Patrimoine prit la décision de construire ce home, nous en avons fixé la date d'achèvement, au 1^{er} octobre 1959. Et non seulement le bâtiment fut prêt à l'heure dite, mais dans des conditions de réalisation parfaites.

Ceux qui ont visité le chantier à différents stades de son avancement ont pu constater sa parfaite ordonnance, la coordination des diverses entreprises, la surveillance étroite et efficace exercée sur les entrepreneurs pour faire respecter les cahiers des charges, la manière dont les décisions qui s'imposaient étaient immédiatement prises. A aucun moment, ce chantier n'a été abandonné comme c'est malheureusement trop souvent le cas dans d'autres chantiers universitaires. A aucun moment, on n'a dû défaire ce que l'on avait fait pour adopter des plans nouveaux hâtivement réétudiés. Il n'y a eu aucun gaspillage par faute d'études ou d'organisation. Je puis affirmer ici que l'expérience de la maîtrise de l'ouvrage est concluante : nous avons montré dans les faits que nous sommes vraiment capables d'assumer les études, l'exécution et la surveillance de nos travaux de construction.

Cet immeuble est donc la propriété du Patrimoine. Il convenait d'en assurer l'exploitation, de l'administrer. Ces charges furent confiées au Conseil d'Administration d'une fondation d'utilité publique créée selon un plan suggéré par M. le Pro-Recteur Campus.

Le Conseil d'Administration de cette Fondation est composé de représentants du Patrimoine de l'Université, de l'Association des Amis de l'Université, de la Maison des Etudiants, de l'Association générale des étudiants et de quelques étudiants, choisis parmi ceux qui résident au Home.

Ainsi, la responsabilité de la gestion est assurée d'une manière stable et efficace et les étudiants ont la possibilité de faire entendre leurs voix. D'autre part, un Directeur, dont nous avons voulu qu'il soit un universitaire jeune et dynamique, et qu'il habite avec sa famille un appartement du home, a la charge d'assurer l'administration journalière de l'établissement en même temps que d'y susciter un esprit et des activités enrichissants pour les étudiants. Ce directeur est assisté par un Conseil de direction, émanation du Conseil d'Administration, et aidé d'autre part par les avis d'un Conseil des étudiants du home.

Quelles seront les destinées de ce home « Gustave Ruhl » ? Ce sont les étudiants eux-mêmes qui les feront. Ce que l'on peut dire maintenant, c'est que l'édification de ce home s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une politique d'expansion de notre Université.

L'accroissement continu du nombre des étudiants a eu pour effet de créer à Liège un déficit important dans le nombre de chambres offertes par des particuliers et corrélativement une augmentation du prix des loyers.

Construire un home d'étudiants c'est ainsi améliorer la situation matérielle de ceux-ci en leur offrant, à des prix abordables pour tous, un logement confortable et en contribuant indirectement à l'abaissement du coût des loyers en ville; c'est participer, dans un sens très concret et très réaliste, à ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la démocratisation de l'enseignement supérieur.

D'autre part, un home d'étudiants n'est pas seulement un lieu d'hébergement, c'est aussi un lieu d'études dans le calme et dans les conditions de confort nécessaires à un travail intellectuel efficace, un lieu où les étudiants tirent de leur passage à l'Université un surcroît d'enrichissement personnel. Cette maison fournit, en effet, des occasions de contacts, et, par conséquent, des moyens de se former, entre étudiants de disciplines différentes, de nationalités et de milieux sociaux les plus divers. Elle accueille, dans ses salles de réunions, les membres des cercles interfacultaires préoccupés du souci culturel et artistique, d'autres associations estudiantines, des camarades, des assistants, des professeurs.

Enfin, j'en suis certain, ce home nous permettra d'accueillir à Liège un nombre accru d'étudiants étrangers et, à une époque où notre pays se doit d'assurer son rayonnement intellectuel et économique en dehors de ses frontières, chacun saisit l'importance de ce problème.

Amélioration des conditions de vie matérielle des étudiants, possibilité accrue de leur offrir des occasions de contacts enrichissants pour leur personnalité, contribution au développement du crédit de notre pays à l'étranger, telles sont quelques perspectives que nous offre le Home Gustave Ruhl.

Dans quelques années, nous serons mieux équipés en ce domaine, puisque nous aurons ouvert un second home d'étudiants dans le quartier de l'Hôpital de Bavière et que se développera au Sart-Tilman toute une cité estudiantine témoignant de la vitalité de l'Université de Liège.

Mesdames, Messieurs, je place le Home Gustave Ruhl sous le signe de l'optimisme, de la curiosité d'esprit, du travail et de la généreuse fraternité.

Je souhaite qu'il prenne place parmi ces lieux privilégiés d'échanges spirituels et amicaux où notre jeunesse d'aujourd'hui forge un avenir que nous voudrions large, compréhensif et tolérant.

Les Carrières universitaires

Le recrutement des universitaires dans les services administratifs de l'Etat en 1958

Le *Moniteur Belge* du 23 décembre 1959 a publié le texte du rapport annuel présenté au gouvernement par le Secrétaire permanent au recrutement du personnel de l'Etat. Ce rapport rend compte de l'activité du Secrétariat permanent de recrutement au cours de l'année 1958 et, comme les années précédentes ⁽¹⁾, on trouvera une brève analyse des données relatives aux débouchés offerts en 1958 aux universitaires dans les administrations de l'Etat.

Aperçu général du recrutement en 1958

Au cours de l'année 1958, la décision prise en 1952, de subordonner l'engagement des agents définitifs et temporaires à une autorisation expresse du Premier Ministre est, en principe, restée en vigueur.

De 1952 à 1955, n'ont été autorisés que les recrutements absolument indispensables. A partir de 1956, le Gouvernement a progressivement libéré le recrutement qui a atteint, en 1958, un taux qui dépasse même d'environ 500 unités la « consommation » moyenne annuelle en personnel (mises à la retraite, décès, démissions, etc.).

Durant l'année 1958, le Secrétariat permanent a mis à la disposition des administrations de l'Etat 2729 nouveaux agents dont 2374 définitifs et 355 temporaires contre 1914 en 1957 (1568 définitifs et 346 temporaires).

Le recrutement statutaire a subi l'influence d'une série d'actes réglementaires parmi lesquels nous relevons : l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1958, prévoyant la constitution de réserves de recrutement, aussi bien pour les concours d'admission au stage que pour les concours d'accession à la catégorie supérieure, et l'arrêté royal du 27 mai 1958 modifiant l'article 2 du Statut des agents de l'Etat, en ce sens que les dispositions de celui-ci ne sont plus applicables au personnel des Universités de l'Etat.

Le recrutement des diplômés universitaires en 1958

Au cours des années précédentes, le Secrétariat Permanent avait procédé au recrutement d'agents définitifs (concours d'admission au stage) et d'agents temporaires (épreuve de classement).

En 1958, seuls des concours d'admission au stage ont été organisés pour les agents de la première catégorie.

(1) Cfr. *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1952, n° 1; 1952, n° 4; 1954, n° 1; 1955, n° 1; 1956, n° 1; 1957, n° 1; 1958, n° 1; 1959, n° 1.

Concours d'admission au stage pour les agents de la 1^{re} catégorie

Année	Nombre de concours	Participants	Admissibles
1952	2	32	25
1953	9	172	53
1954	7	118	36
1955	10	57	40
1956	30	228	66
1957	47	98	32
1958	18	118	47

Sur les 18 épreuves de 1958, 17 constituaient des concours spécialisés, réservés, pour la plupart, aux seuls porteurs du diplôme d'ingénieur civil des diverses spécialités. 80 % de ces concours spécialisés ont été déficients en ce sens qu'ils avaient réuni une participation insuffisante pour pouvoir attribuer les emplois disponibles.

C'est ainsi que, malgré l'organisation de 3 concours d'ingénieur des mines, 6 des emplois mis en compétition n'ont pu être attribués. De même le concours annuel d'ingénieur des ponts et chaussées comportant un enjeu de 9 emplois français et 8 néerlandais, a réuni 13 participants et donné 7 lauréats.

Cette situation alarmante est due essentiellement au fait que les conditions de travail et de rémunération offertes par l'administration ne permettent pas à celle-ci de soutenir sur le marché la concurrence aigüe du secteur privé.

En ce qui concerne le recrutement du personnel de qualification générale ou administratif, le Secrétaire Permanent pose le problème du recrutement d'éléments d'élite pour les agents de la 2^e catégorie.

Ces emplois sont en principe accessibles aux porteurs d'un certificat homologué d'études moyennes supérieures.

Or, il arrive fréquemment que les lauréats les mieux classés des concours de cette catégorie renoncent sans plus à leur fonction ou sollicitent un ajournement, à longue échéance, de leur entrée en service.

Ces renoncements et ces demandes d'ajournement sont le plus souvent motivées par le fait que les intéressés poursuivent des études universitaires.

Or, à la fin de ces études, ces bons éléments ne trouvent pas, à l'heure actuelle, un débouché suffisant et convenable dans l'administration et sont irrémédiablement perdus pour celle-ci.

C'est pourquoi, le Secrétaire permanent (comme les années précédentes) propose de créer au sein de cette deuxième catégorie, une fonction transitoire suffisamment rémunérée à l'intention des universitaires, notamment

des porteurs des diplômes de docteur en droit, de licencié en sciences politiques, de licencié en sciences commerciales, de licencié en sciences administratives ainsi que du brevet de hautes études administratives délivré par les instituts de la classe A 5.

Ces agents auraient, après une initiation relativement brève, la faculté de concourir, par la voie des concours d'accession, pour les emplois de première catégorie des services centraux et extérieurs.

Evoquant la réforme administrative actuellement à l'étude, le Secrétaire permanent souligne qu'elle devra viser deux objectifs essentiels:

a) la possibilité de décentraliser et de déconcentrer certains concours et examens sous le contrôle et la responsabilité du Secrétaire permanent;

b) un large assouplissement des méthodes et modalités réglementaires qui permettrait de déroger, lorsque les nécessités du service, la nature spéciale des emplois ou des circonstances particulières l'exigent, non seulement à certaines conditions d'admissibilité statutaires, mais également aux dispositions, délais et formalités trop rigides qui régissent actuellement l'appel aux candidats, la composition des jurys, la structure, le volume et le déroulement des épreuves.

Voici le relevé des diplômes dont sont porteurs les 47 candidats qui ont été recrutés en 1958 en qualité de stagiaires dans les emplois de la première catégorie.

Ingénieur civil des constructions	16
Ingénieur civil des mines	8
Ingénieur civil chimiste	1
Ingénieur civil mécanicien électricien	2
Ingénieur civil mécanicien	1
Ingénieur chimiste des industries agricoles	2
Docteur en médecine	1
Licencié en sciences mathématiques	1
Docteur en droit	5
Docteur en droit et licenciés en sciences politiques et sociales	2
Docteur en droit et licencié en notariat	2
Docteur en droit et licencié en sciences diplomatiques	1
Pharmacien	1
Licencié en philosophie et lettres	1
Licencié en sciences économiques	2
Candidat admis en qualité d'agent de la 1 ^{re} catégorie aux services extérieurs du Ministère des affaires étrangères avec dispense de condition d'études par application de l'arrêté royal du 25 avril 1956 fixant le statut des agents du susdit département	1
Total	47

Relevé des diplômes dont sont porteurs les candidats universitaires qui ont été recrutés en 1958, en qualité de stagiaires, dans des emplois de la deuxième catégorie.

Docteur en droit	2
Licencié en sciences commerciales	2
Conducteur civil	2
	<hr/>
Total.....	6

Conclusions

Les tendances bien connues du marché de l'emploi en ce qui concerne les diplômés universitaires sont à nouveau confirmées par l'étude du rapport du Secrétaire permanent au recrutement.

La Vie de notre Association

Les Anciens de Liège à Elisabethville

La section d'Elisabethville de l'Association congolaise des Anciens Etudiants de l'Université de Liège a tenu son Assemblée générale le 25 octobre 1959.

Elle a élu pour l'année 1959-1960, le comité suivant :

Président d'honneur : M. Derriks; *Président* : M. Falla; *Vice-Présidents* : MM. Bodson et Porta; *Secrétaire* : M. Beckers; *Trésorier* : M. Robinet; *Commissaires effectifs* : Mme Legrain, MM. Falize, Firket, Hurtgen, Sauve-nier; *Commissaires suppléants* : MM. Daxhelet, Dresse, Forthomme, Hennekinne, Vieujean.

C'est avec regret que l'Assemblée a vu M. Derriks, de plus en plus absorbé par ses occupations, renoncer à la présidence effective. Elle lui a marqué sa vive reconnaissance d'avoir fait de l'Association ce qu'elle est aujourd'hui, et qu'elle continuera d'être sous la Présidence de M. Falla.

Les Anciens de Liège à Namur

Depuis son assemblée d'octobre, dont nous avons rendu compte dans notre dernier bulletin, (1) l'Association des Anciens de Liège à Namur a organisé un cycle de conférences.

Le 4 janvier, M. Dehousse, professeur à la Faculté de Droit a parlé des « Problèmes européens d'actualité ».

Le 25 février, M. Spronck, professeur à la Faculté des Sciences appliquées a donné une causerie intitulée « Les navires pétroliers ».

Le 24 mars, M. Welsch, professeur à la Faculté de Médecine a traité des « Antibiotiques ».

L'Assemblée générale annuelle des Anciens de Liège à Namur, est, d'ores et déjà, fixée au samedi 14 mai prochain.

(1) *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, octobre-décembre 1959, pp. 46 à 48.

Les Anciens de Liège à Arlon

Depuis plusieurs années, les anciens sortis de Liège se retrouvent régulièrement dans des agapes cordiales autour du Président d'honneur de leur groupement, M. Octave Lohest, gouverneur de la Province de Luxembourg et du Président-Secrétaire Perpétuel-Trésorier M. René Recher, licencié en philologie romane et directeur du journal *La Meuse-Luxembourg*.

Lorsqu'il fut procédé à l'établissement de la liste des Anciens de Liège, c'est avec un vif plaisir que l'on put constater que leur nombre se situait entre soixante et soixante-quinze, ce qui est magnifique pour une ville de 13.000 habitants.

Une excellente ambiance règne toujours à ces réunions où se retrouvent avec un vif plaisir des représentants de l'Administration, de la Magistrature, du Barreau, du Corps médical et du Professorat.

Membres protecteurs

Pour l'année 1959, nous avons reçu les inscriptions suivantes de membres protecteurs :

M. A. Dewandre.....	fr. 2000
S. A. Imprimerie Vaillant-Carmanne	» 2000
S. A. Cockerill-Ougrée	» 2000
M. F. Van de Berg	» 2000
A. I. Lg.	» 1000
Société belge de l'Azote	» 1000
M. M. Balteau	» 1000
Banque de Bruxelles	» 1000
Banque de la Société générale de Belgique	» 1000
S. P. R. L. Bodson	» 1000
M. H. Buttgenbach	» 1000
Charbonnages de Werister	» 1000
Clinique Médicale A (Prof. Roskam)	» 1000
Compagnie générale des Conduites d'Eau	» 1000
M. R. de Fraiteur	» 1000
M. et Mme De Laere-Fremaut	» 1000
M. P. Delhalle	» 1000
M. I. de Radzitzky	» 1000
Maison Desoer	» 1000
M. N. Dessard	» 1000
M. G. Devillez	» 1000
S. A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz	» 1000
Fabrique Nationale d'Armes de Guerre	» 1000
Etablissements Pieux Frankignoul	» 1000
M. H. Fredericq	» 1000
M. J. Godmay	» 1000
S. A. Grand Bazar de la Place St-Lambert	» 1000
Le Grand Liège	» 1000

M. F. Graindorge	»	1000
Etablissements Graindorge	»	1000
M. J. Henricot	»	1000
M. R. Hustin	»	1000
I. B. M. of Belgium	»	1000
Comité spécial du Katanga	»	1000
Union Minière du Haut-Katanga	»	1000
Mme L. Lepage	»	1000
M. A. Leroux	»	1000
S. A. Lever	»	1000
M. E. Masquelier	»	1000
M. M. Mathy-Titeux	»	1000
Ménage et Jowa	»	1000
Métal Autogène	»	1000
M. F. Perot	»	1000
Policlinique médicale, Docteur L. Brull	»	1000
S. A. Métallurgique de Prayon	»	1000
S. A. Téco	»	1000
M. G. Thône	»	1000
M. E. Toussaint	»	1000
M. Zeckendorf	»	1000

Nous avons reçu également les versements de :

M. A. R. Baffrey	»	500
Etablissements Beaupain	»	500
M. F. Bodson	»	500
Charbonnages du Bonnier	»	500
Mme Couvreur	»	500
M. M. Dessaint	»	500
M. Dewandre	»	500
M. France	»	500
M. O. Frère	»	500
M. I. M. Frey	»	500
Mlle E. Fritsché	»	500
M. Hemptinne	»	500
M. L. Hennaux	»	500
S. A. Huilever	»	500
M. René Laloux	»	500
M. R. Lhoest-Cajot	»	500
M. J. Nyst	»	500
S. P. R. L. « Régulation-Mesure »	»	500
M. J. Ribbens	»	500
M. J. Robert	»	500
S. A. Sogechim	»	500
M. R. Xhenseval	»	500

Appui des pouvoirs publics

Les administrations provinciales et communales suivantes ont bien voulu nous apporter ou nous continuer leur appui pendant l'année 1959. Nous les en remercions vivement.

Province de Hainaut	fr.	1000
Province de Liège	»	1000
Province de Limbourg	»	1000
Province de Luxembourg	»	1000
Province de Namur	»	1000

Administrations communales de :

Abée	fr.	100
Alleur	»	100
Ans	»	100
Ben Ahin	»	100
Bergilers	»	100
Bressoux	»	100
Chaufontaine	»	100
Comblain-au-Pont	»	100
Chênée	»	1000
Dison	»	100
Elselborn	»	1000
Ensival	»	500
Esneux	»	100
Eupen	»	100
Eynatten	»	100
Flémalle-Grande	»	100
Flémalle-Haute	»	100
Fléron	»	100
Forêt-Trooz	»	150
Grâce-Berleur	»	100
Hergenrath	»	100
Hollogne-aux-Pierres	»	100
Huy	»	100
Liège	»	1000
Limbourg	»	100
Lixhe	»	200
Manderfeld	»	100
Marchin	»	250
Momalle	»	100
Ougrée	»	100
Polleur	»	100
Seraing	»	1500
Soumagne	»	100
Spa	»	100
Sprimont	»	100

Thommen	»	1000
Trembleur	»	100
Vaux-sous-Chèvremont	»	100
Verviers	»	750
Wanne	»	100
Wanze	»	100
Welkenraedt	»	100

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In memoriam : François Schoofs

L'Université de Liège a perdu récemment un de ses membres parmi les plus éminents et dont la carrière universitaire fut remarquable : le Professeur émérite François Schoofs est mort le 15 décembre 1959, à l'âge de 84 ans.

F. Schoofs naquit à Freeren en 1875. Après des humanités à l'Athénée Royal de Hasselt, il fit à l'Université de Liège de brillantes et fructueuses études :

- Pharmacien en 1898 (avec grande distinction);
- Docteur en Médecine en 1903 (avec distinction);
- Docteur spécial en Sciences physiques et chimiques appliquées à l'hygiène en 1912;
- Lauréat du Concours Universitaire (Sciences pharmaceutiques), 1897-1899;
- Lauréat du Concours Universitaire (Hygiène), 1901-1903;
- Lauréat du Concours des bourses de voyages, 1904.

L'Université de Liège ne manqua pas de s'attacher pareille personnalité.

Dès 1899, il fit partie du personnel scientifique de notre corps académique (préparateur, chef de travaux, chargé de cours, professeur ordinaire, professeur émérite en 1945).

En 1931-1934, M. Schoofs fut doyen de la Faculté de Médecine.

Il fréquenta des laboratoires scientifiques à Paris, Hambourg, Liverpool et aux Etats-Unis.

M. Schoofs fut chargé en 1914 de donner le cours pratique de physique et de chimie appliquées à l'hygiène aux médecins hygiénistes.

En 1919, on lui confia le cours (théorique et pratique) de chimie analytique qualitative et quantitative pour pharmaciens.

En 1920 et 1921, les cours d'altérations et de falsification des substances alimentaires et de chimie toxicologique lui furent également attribués; de même aussi les cours d'hygiène industrielle et coloniale à la Faculté des Sciences appliquées.

En 1919, il fut nommé membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique.

De 1915 à 1945, le Professeur Fr. Schoofs fut expert près les Tribunaux pour la Toxicologie.

De 1932 à 1956, il fut membre du Comité d'Inspection des Etablissements pour malades mentaux.

De 1919 à 1945, Fr. Schoofs s'attacha à former à Liège des pharmaciens d'élite, trouvant leurs places non seulement dans les officines, mais aussi dans les laboratoires de recherches universitaires, industriels, médicaux, alimentaires. Nombreux sont les élèves du Professeur Schoofs qui occupèrent et occupent aujourd'hui des postes de direction dans ces divers secteurs.

Malgré de lourdes charges professorales qu'il remplissait scrupuleusement et méticuleusement, le Professeur Fr. Schoofs ne cessa, au cours de sa longue carrière, de s'adonner à la recherche scientifique. Aidé par Mme Schoofs, qui fut son assistante fidèle, intelligente, dévouée, et avertie, il réalisa un nombre impressionnant de publications scientifiques originales sur des recherches concernant la chimie analytique, l'hygiène, les eaux, la toxicologie.

Les traités d'hygiène, de toxicologie, qu'il publia seul ou avec son Maître Putzeys (dont il entretenait respectueusement la mémoire), furent réédités et traduits en langues étrangères. Ils révèlent la maîtrise acquise par le Professeur Schoofs et constituent, à notre avis, une des contributions les plus remarquables dans ces domaines de la recherche et de l'information.

Citons particulièrement :

- 1) Traité d'Hygiène pratique (1908, Paris, Bellière);
- 2) La législation et l'organisation sanitaire en Belgique (1908, Bruxelles, Lamertin).
- 3) Traité de Technique sanitaire, publié sous la direction de F. Putzeys et F. Schoofs (6 volumes, 1924-1926, Paris, Béranger).
- 4) Hygiène et Toxicologie industrielles (1930, Liège, Thone).
- 5) Précis de Chimie toxicologique (1943 et 1948, Michiels, Tongres).
- 6) Notes de Chimie analytique qualitative et quantitative (1938, Maison des Etudiants, Liège).
- 7) Législation pharmaceutique (1943, Maison des Etudiants, Liège).

Le Professeur Fr. Schoofs était membre et ancien Président de l'Académie Royale de Médecine de Belgique; titulaire de nombreux prix et distinctions scientifiques (Prix Wetrems, 1933, en partage); membre titulaire ou correspondant d'Académies et de nombreuses Sociétés scientifiques étrangères et belges; Correspondant de l'Académie de Pharmacie de Paris; Correspondant de la Real Academia de Farmacia de Madrid; Membre correspondant de la Société de Pharmacie de Lyon; Correspondant de la Norsk Farmaceutisk Selskap d'Oslo; Membre titulaire de l'Académie internationale de médecine légale et sociale; Honorary Member de la Pharmaceutical Society of Great Britain, London; Membre d'honneur de la Nationale Pharmaceutique, Bruxelles; Membre d'honneur de l'Association pharmaceutique de la Province de Liège, etc...

Le Professeur Fr. Schoofs était :
Grand Officier de l'Ordre de Léopold,
Grand Officier de l'Ordre de la Couronne,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

Fr. Schoofs fut délégué par l'Université ou le Gouvernement pour les représenter à de nombreuses manifestations, congrès, tenus en Belgique et à l'étranger où sa parfaite connaissance des langues étrangères lui assurait un entier succès. Il fut, en outre, Président de deux Congrès de Pharmacie à Liège, en 1930 et 1934; Président du Comité scientifique du Congrès international de Pharmacie à Bruxelles en 1935.

Tous ceux qui ont eu le bonheur d'étudier, de travailler avec le Professeur F. Schoofs garderont fidèlement la mémoire d'un homme loyal, dévoué, qui avait su garder dans les succès et les honneurs, comme aussi dans les désillusions qui ne lui furent pas épargnées, la simplicité, la modestie, l'égalité d'humeur et la sérénité qui sont la marque de l'intelligence et de la sagesse.

Mme M. BOUILLENNE-WALRAND,
Pharmacien.

Création à l'Université de Liège d'un Centre interfacultaire des Sciences nucléaires

Il n'est pas nécessaire d'attirer l'attention sur l'évolution extrêmement rapide des sciences nucléaires surtout depuis la dernière guerre. La possibilité de libérer l'énergie nucléaire a permis d'envisager la domestication et l'emploi à des fins industrielles. Les rayonnements dont sont le siège les réacteurs au sein desquels l'énergie est libérée, les radioéléments artificiels que peuvent produire ces rayonnements ainsi que ceux que peuvent engendrer plusieurs types de générateurs, les sous-produits radioactifs de la production de l'énergie nucléaire offrent de plus un vaste champ d'applications dans de multiples domaines.

Cette évolution impose une évolution parallèle de l'enseignement universitaire. Sans doute avons-nous vu dès 1946, la Faculté des Sciences appliquées, mettre à son programme un cours libre d'introduction à la physique nucléaire. La Faculté des Sciences de son côté s'est préoccupée de développer de nouveaux chapitres du cours de physique générale.

Cependant, on s'est rapidement aperçu que cela était insuffisant pour les ingénieurs et élèves-ingénieurs. Il en est résulté la création d'une série de cours libres relatifs à la physique et à la chimie nucléaires, aux réacteurs, aux matières premières, aux matériaux employés dans les réacteurs... Si ces cours comblaient partiellement une lacune, ils présentaient cependant l'inconvénient de ne pas faire partie intégrante de l'enseignement universitaire et, s'ils permettaient l'octroi de certificats après examen, ils ne conduisaient pas à un titre universitaire.

Entretemps, fut créé le nouveau grade d'ingénieur physicien et on conçoit

aisément que les problèmes nucléaires ont été considérés dans l'établissement du programme du nouvel enseignement.

Cependant, diverses raisons ne permettent pas de considérer que la situation ainsi existante comblait toutes les lacunes. D'une part, le début d'expérience que l'on a en Belgique dans le domaine des sciences nucléaires et de leurs applications, l'expérience surtout de grandes nations qui, comme les U. S. A., sont déjà entrées depuis de nombreuses années dans cette voie montrent, que, en pratique, il n'y a pas lieu de créer dans les universités une nouvelle spécialité telle que des études conduisent à un grade d'ingénieur nucléaire, par exemple. Le domaine des applications exige des ingénieurs de toutes spécialités ayant la formation complète de leur spécialité, mais ayant reçu en outre un enseignement complémentaire de sciences nucléaires leur permettant d'appliquer leurs connaissances aux problèmes particuliers que leur posent ces applications.

D'autre part, les ingénieurs ne sont pas les seuls intéressés par la question actuelle : certaines des applications exigent des médecins ayant reçu un complément de formation, des mathématiciens, des physiciens et des chimistes bien avertis des problèmes nouveaux.

C'est afin d'arriver à ce résultat que l'Université de Liège a demandé la création d'un Centre interfacultaire des sciences nucléaires qui semble apporter la solution adéquate du problème posé.

Le nouveau Centre est destiné à promouvoir l'enseignement et les recherches relatives aux sciences nucléaires.

Pour être admis à suivre les cours, le candidat doit être porteur d'un diplôme, légal ou scientifique, d'ingénieur civil, de docteur en médecine, chirurgie et accouchements, de pharmacien, de licencié en sciences.

L'enseignement comporte avec des développements différents, suivant la préparation de l'intéressé, des matières figurant dans la liste suivante :

Introduction mathématique,
Méthodes statistiques,
Physique de l'état solide,
Physique nucléaire,
Chimie nucléaire,
Utilisation des radioéléments,
Matières premières utilisées dans les réacteurs,
Technique des réacteurs nucléaires,
Technologie du traitement des combustibles et matériaux sortant des réacteurs,
Conduite et réglage des opérations chimiques et métallurgiques,
Action des radiations,
Dosimétrie des radiations,
Radiobiologie,
Génétique générale et humaine,
Problèmes économiques, sociaux et juridiques liés aux radiations et à leurs applications.

Le Conseil d'administration de l'Université fixe le programme précis des enseignements qui doivent être suivis par chaque catégorie d'élèves, en tenant compte de leurs études antérieures et des diplômes dont ils sont déjà porteurs.

La durée de ces enseignements est d'un an au moins.

Le Centre confère le grade scientifique et délivre le diplôme de licencié en sciences nucléaires, avec mention de la spécialité, aux élèves qui auront subi avec succès, en une ou deux épreuves à leur choix, un examen sur les matières indiquées par le Conseil d'administration et qui auront présenté et défendu avec succès un mémoire accepté par le jury.

L'exposé qui précède permet de se rendre compte de tout l'intérêt de la nouvelle création. Elle permet d'assurer un complément de formation dans le domaine des sciences nucléaires à tous ceux qui sont susceptibles d'être intéressés par ces problèmes. Elle présente toute la souplesse voulue pour permettre au Conseil du nouveau Centre de présenter au Conseil d'administration les propositions d'application les mieux adaptées aux divers besoins.

G. GUEBEN.

Professeur à l'Université.

Le Service social universitaire en 1958-1959

1779 étudiants, au lieu de 1448 l'an dernier, ont fait appel au Service social.

Ils se répartissent comme suit :

78 avant leur entrée à l'Université;

478 de 1^{re} candidature;

1125 en cours d'études;

98 étrangers.

Chaque cas a fait l'objet d'une intervention, d'une aide ou d'une démarche.

Voici quelles ont été ses activités :

Aide alimentaire.

90 étudiants ont bénéficié de 7491 repas gratuits. Cette dépense d'un montant de fr. 134.838, a été supportée par la Commission Administrative du Patrimoine.

D'autre part, des distributions de lait AA ont eu lieu au Bâtiment Central et au Val-Benoît et 20.631 bouteilles de lait ont été vendues aux étudiants.

Travaux rémunérés.

56 étudiants et étudiantes se sont partagés une somme de fr. 139.780 pour des travaux exécutés dans des Services universitaires.

82 offres de genres divers émanant de particuliers ont été attribués aux étudiants les mieux qualifiés et les plus méritants.

Bourses et prêts d'études.

En raison du changement intervenu dans l'octroi des bourses du Fonds National des Etudes (satisfaction au lieu de distinction exigée), leur nombre s'est accru considérablement.

285 bourses aux étudiants de 1^{re} année pour un montant de 5.096.000 fr.

710 bourses aux étudiants en cours d'études pour un montant de 17.039.100 fr.

Soit au total : 995 bourses au lieu de 592 en 1957-1958 et un montant de 22.135.100 fr. contre 8.615.000 fr. l'an dernier.

72 bourses ont été refusées pour revenus trop élevés des parents.

D'autre part, le Fonds des Bien Doués de la Province a accordé 17 prêts pour un montant de 180.000 fr.

La Ligue des Familles Nombreuses, 17 prêts à intérêts.

22 étudiants ont bénéficié de bourses diverses attribuées par la Province de Liège.

De son côté, le Cercle des Bourses de l'Université de Liège a octroyé 12 prêts d'honneur pour un montant de plus de 100.000 fr.

Enfin, 147 étudiants ont reçu du Service social des prêts variant entre 100 et 5000 fr. pour un total de 418.960 fr. Une somme de 398.495 fr. a déjà été remboursée.

Logement.

Le Service social a reçu 415 demandes de chambres de la part des étudiants, ce qui représente beaucoup de visites au bureau et de manipulations des fichiers. Ceux-ci sont revus périodiquement.

Le home universitaire ouvert en octobre a eu une heureuse influence sur le coût des loyers et le prix des chambres en ville a légèrement baissé.

Il existe une collaboration étroite entre le Directeur du Home et le Service social.

Etudiants étrangers.

Le Fonds d'entraide estudiantine belgo-polonaise géré par le Service social a accordé des prêts d'honneur à 16 étudiants étrangers pour un montant de 31.365 fr.

1) Réfugiés hongrois : 22 ont été inscrits à l'Université. Parmi ceux-ci, 6 ont été à charge de la Ford Foundation qui a versé pour eux mensuellement en tout 192.600 fr.

7 ont reçu directement une bourse de l'Université en Exil de l'Europe Libre (U. E. E. L.).

5 ont bénéficié d'une bourse de 36.000 à 40.000 fr. du Fonds National des Etudes.

4 ont été pris en charge par le Service social à raison de 40.000 fr. pour trois d'entre eux et de 27.000 fr pour l'autre, versés par mensualités.

D'autre part, après les examens de 1^{re} session, 5 étudiants réfugiés ont reçu une indemnité pour leurs vacances.

2) Le Service social a pu, après avis des Professeurs, aider 3 étudiants étrangers et des mensualités variant entre 1000 et 3000 fr. leur ont été versées.

L'intervention totale a été de 222.075 fr. pour les étrangers et les réfugiés.

Aide médicale.

3 étudiants sont entrés au Sanatorium universitaire de Belgique en 1958-1959.

28 anciens malades ont présenté avec succès des examens universitaires. 2 d'entre eux ont bénéficié d'une aide de 10.000 fr.

Le Fonds Malvoz a pris à sa charge 15 anciens malades et leur a versé environ 90.000 fr.

Le Service social est intervenu dans les frais d'hospitalisation et pharmaceutiques pour 13 étudiants et ce, pour plus de 15.000 fr.

Il a pu envoyer en cure de repos à la campagne 4 étudiants et 3 étudiants ont bénéficié d'un séjour à Peyresq grâce à une bourse dûe à la générosité des Notaires et une autre dûe à la Table Ronde. Un étudiant a été envoyé à Peyresq aux frais du Service social.

Interventions diverses.

43 étudiants ont bénéficiés d'une aide du Service social soit pour compléter une bourse insuffisante, soit pour payer un loyer, des frais de chemin de fer, de vêtements, etc., et ce, à concurrence de 182.500 fr.

Le Service social a accordé des subsides au Cercle des Bourses : 35.000 fr. et au Fonds Malvoz : 15.000 fr.

D'autre part, l'A. E. E. S. a mis gracieusement à la disposition de 8 étudiants désignés par le Service social les cours édités par la Coopérative et le Fonds d'assistance aux étudiants de la Fondation universitaire a versé pour un étudiant une somme de 15.000 fr.

Un ancien étudiant de l'Université, médecin au Congo, a fait parvenir au Service social une malle de livres et cours récents qui ont pu déjà être prêtés à des étudiants de différentes années.

Les dépenses du Service social ont été de 1.300.000 fr. environ.

Mlle MOTTARD.

L'Association des Romanistes de l'Université de Liège

Au cours des six derniers mois, l'Association des Romanistes a organisé, seule ou en collaboration avec d'autres Cercles d'universitaires, quelques séances qui furent fort appréciées. Le 20 octobre 1959, M. Marc Blancpain, Secrétaire général de l'Alliance française internationale, était reçu par l'Association des Romanistes, l'Association des Classiques, le Cercle des Géographes et l'Association des Femmes universitaires de Belgique. L'éminent conférencier traça, avec autant de verve que de précision, la « Physionomie de l'Amérique latine ». Le 23 novembre, Germanistes et

Romanistes recevaient le Professeur Maurice Gravier, de la Sorbonne, qui les entretint de « Holberg et Molière ». Quinze jours plus tard, sous les auspices de l'Association des Romanistes, M. Raymond Bousquet, ambassadeur de France en Belgique, invité par la section liégeoise de l'Alliance française, vint parler, en la Salle académique, d'un récent voyage au Congo. Le 23 février 1960, au cours d'une séance organisée par les Associations de Romanistes et de Germanistes, ainsi que par la section de Liège de la Fédération belge des Femmes universitaires, M. Charles Dedeyan, professeur de littérature comparée à la Sorbonne, traita le « Thème de Faust dans la littérature contemporaine ».

Le nombre de ces manifestations et le succès qu'elles rencontrent sont le gage de la vitalité des différents groupements d'universitaires. Celle-ci se manifeste également par la publication régulière de « cahiers » ou de « revues ». Ainsi, malgré les difficultés de tous ordres, mais particulièrement pécuniaires, auxquelles se heurte pareille entreprise, l'Association des Romanistes fait paraître depuis dix ans, dans son bulletin « Marche romane », un nombre considérable d'études originales, tant philologiques que littéraires, fort appréciées en Belgique et à l'étranger. En offrant aux diplômés ainsi qu'aux étudiants, la possibilité de publier le fruit de leurs réflexions et de leurs travaux, cette revue constitue un excellent trait d'union entre les générations de romanistes, que rapprochent de communes habitudes de penser, en dépit, parfois, de différences d'âge considérables.

G. P.

L'Association des Classiques de l'Université de Liège

L'Association des classiques de l'Université de Liège vient de publier un *guide bibliographique* pour les professeurs de langues anciennes dans l'enseignement moyen.

L'idée fondamentale qui a guidé les auteurs de ce travail, est de citer les références de livres, d'articles, ou de publications dont un professeur de grec ou de latin peut tirer profit.

Un choix de rubriques très détaillé permet de ranger de façon commode toutes les références contenues.

Ce guide bibliographique peut être obtenu en versant la somme de 30 francs au C. C. P. de M. Etienne Evrard, 57, avenue Reine Astrid, Tilff.

La population de l'Université de Liège en 1959-1960

Ainsi que les années précédentes, on trouvera ci-dessous, l'analyse sommaire des données relatives à la population de l'Université au cours de l'année académique 1959-1960. Les données de base ont été fournies par les bulletins individuels d'inscription des étudiants, enregistrés par le Service de la Recette académique jusqu'au 31 janvier 1960.

Du tableau I, il ressort que la population totale de l'Université est en augmentation de 141 unités, soit 3,2 % par rapport à l'année académique antérieure.

Cette année encore, à l'exception de la catégorie des étudiantes étrangères où l'effectif est stationnaire, on constate une augmentation générale d'effectifs.

L'accroissement est cependant plus prononcé pour les étrangers (9,2 %) que pour les nationaux (2,7 %); il est sensiblement égal pour les jeunes gens (3,1 %) et les jeunes filles (3,3 %).

I. — Répartition globale par sexe et par nationalité

Catégories		1959-1960	1958-1959	1957-1958	1956-1957
Etudiants	belges	3301	3217	3149	2915
	étrangers ..	283	257	233	183
	Total ...	3584	3474	3382	3098
Etudiantes	belges	978	947	897	852
	étrangères .	24	24	32	20
	Total ...	1002	971	929	872
Ensemble	belges	4270	4164	4046	3767
	étrangers ..	307	281	265	203
	Total ...	4586	4445	4311	3970

II. — Le nombre d'inscriptions doubles et leur répartition

Le tableau ci-devant tient compte du nombre total d'inscriptions (4586) (simples et doubles), prises par les 4427 étudiants de l'Université.

Les 159 inscriptions doubles, contre 377 en 1958-1959, se répartissent comme suit : Faculté de Philosophie et Lettres : 48; Faculté de Droit : 22; Faculté des Sciences : 44; Faculté de Médecine : 11; Faculté des Sciences appliquées : 33; Centre Interfacultaire du Travail : 1.

III. — Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité
 Comparaison aux chiffres de 58-59

Désignation	Etudiants				Etudiantes				Ensemble					
	Belges		Etrang.		Belges		Etrang.		Total					
	1959-60	1958-59	1959-60	1958-59	1959-60	1958-59	1959-60	1958-59	1959-60	1958-59				
<i>1^o Facultés</i>														
<i>Faculté de Philosophie et Lettres :</i>														
1. Sections de philosophie, d'histoire et de philologie	295	298	7	5	302	303	264	228	3	4	267	232	569	545
2. Candidature préparatoire au droit	109	125	1	—	110	125	16	27	—	2	16	29	126	154
Total	404	423	8	5	412	428	280	255	3	6	283	261	695	689
<i>Faculté de Droit :</i>														
3. Sections de droit et de notariat	143	149	—	2	143	151	28	24	1	2	29	26	172	177
4. Sections de sciences politiques, diplomatiques, sociales, administratives, économiques, et financières, économiques et fiscales	126	122	16	18	142	140	32	34	2	—	34	34	176	174
Total	269	271	16	20	285	291	60	58	3	2	63	60	348	351

Faculté de Médecine :

10. Section de médecine (2 ^e et 3 ^e candidatures et doctorat)	458	516	22	22	480	538	73	72	1	1	74	73	554	611
11. Section de pharmacie	56	67	—	—	56	67	50	55	2	1	52	56	108	123
12. Sections de science dentaire, de médecin hygiéniste, d'anesthésiologue	29	23	—	—	29	23	6	6	—	—	6	6	35	29
Total	543	606	22	22	565	628	129	133	3	2	132	135	697	763

13. *Faculté des Sciences appliquées :*

Total	442	382	75	70	517	452	2	—	1	1	3	1	520	453
--------------------	-----	-----	----	----	-----	-----	---	---	---	---	---	---	-----	-----

2^o *Ecoles et Instituts*

14. Institut supérieur d'Histoire et Littératures orientales	5	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	5	—
15. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie	18	15	4	2	22	17	46	41	—	—	46	41	68	58
16. Institut supérieur de Sciences pédagogiques	59	57	2	—	61	57	62	64	1	1	63	65	124	122
17. Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques	205	211	17	17	222	228	64	63	1	1	65	64	287	292
18. Ecole de Criminologie	4	5	—	—	4	5	4	2	—	—	4	2	8	7
19. Institut supérieur d'Education physique ..	70	75	4	3	74	78	26	24	2	2	28	26	102	104
Total	361	363	27	22	388	385	202	194	4	4	206	198	594	583

3^o *Centres Interfacultaires*

20. Centre interfacultaire d'Etudes coloniales .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Centre interfacultaire du Travail	2	2	—	—	2	2	—	—	—	—	—	—	2	2
Total	2	2	—	—	2	2	—	—	—	—	—	—	2	2
Total général	3174	3164	274	251	3448	3415	956	923	23	24	979	947	4427	4362

III. — Répartition des élèves par Faculté (et par Ecole ou Institut)
par sexe et par nationalité

Le tableau III indique comment se répartissent en 1959-1960, et par comparaison avec l'année précédente, les élèves entre les différentes sections d'études.

Alors que l'année précédente toutes les Facultés, à l'exception de la Faculté de Philosophie et Lettres, voyaient croître leurs effectifs, cette année on constate une diminution dans les Facultés de Droit et de Médecine.

A la Faculté de Philosophie et Lettres, on note une augmentation globale des effectifs de 0,9 % contre une diminution de 2,3 % l'année précédente.

Cette année, la diminution du nombre des futurs juristes s'est accentuée : 18 % alors qu'elle était limitée à 8,9 % en 1958-1959.

A l'inverse, pour l'ensemble des « sections », on enregistre une augmentation de 6,4 %.

Les effectifs féminins des « sections » se sont accrus de 35 unités, soit 15,2 % (contre une diminution de 2,9 % en 1958-1959) et la proportion des jeunes filles est ainsi portée à 46,9 % (43,5 % en 1958-1959), de la population globale des sections.

A la Faculté de Droit, on note une diminution globale de 3 unités (348 en 1959-1960 contre 351 en 1958-1959), soit une diminution de 5 unités pour les « juristes », tandis que le nombre d'étudiants inscrits en Sciences politiques et sociales s'accroît de 2 unités.

A la Faculté des Sciences, les effectifs ont augmenté de 3,3 %. Contrairement à l'année précédente, cette augmentation n'est pas généralisée dans toutes les sections.

C'est ainsi qu'elle est de :

- 8 % pour l'ensemble des candidatures en sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, botaniques, zoologiques et géographiques;
- 14,7 % pour la candidature en pharmacie.

Tandis que le nombre d'inscriptions est stationnaire pour la candidature préparatoire à la médecine vétérinaire, pratiquement stationnaire pour la candidature en sciences naturelles et médicales, en diminution de 3,2 % pour la candidature ingénieur.

Quant au nombre de jeunes filles, dans l'ensemble, il n'a ni augmenté, ni diminué par rapport à l'année précédente et la population féminine représente, maintenant, 18 % de la population totale de cette Faculté.

A la Faculté de Médecine, la diminution constante des effectifs, interrompue l'an dernier par une augmentation de 1,7 %, est cette année de 8,6 %.

Elle est de 9,5 % pour les futurs médecins,
de 12,4 % pour les futurs pharmaciens,
tandis que l'on note une augmentation de 20,8 % dans les effectifs de la section dentaire, médecins hygiénistes, anesthésiologues.

A la Faculté des Sciences appliquées, on constate un accroissement très marqué : 14,8 % contre 3,2 % en 1958-1959.

Notons que dans les Ecoles et Instituts, hormis l'Institut Supérieur d'Histoire de l'art et d'archéologie où l'augmentation atteint 17,9 %, les effectifs restent pratiquement stationnaires.

IV. — Répartition des élèves par groupes d'études, par sexe et par nationalité

Etudes conduisant à un diplôme délivré par :	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrangers	Total	Belges	Etrangers	Total	
a) la Faculté de Philosophie et Lettres (n° 1).....	404	8	412	280	3	283	695
b) les Instituts annexés à cette Faculté (nos 14, 15 et 16)	82	6	88	108	1	109	197
Total.....	486	14	500	388	4	392	892
a) la Faculté de Droit (n° 2, 3 et 4)	269	16	285	60	3	63	348
b) les Ecoles annexées à cette Faculté (nos 17 et 18)	209	17	226	68	1	69	295
Total.....	478	33	511	228	4	132	543
la Faculté des Sciences (n° 5)	1153	126	1279	283	9	292	1571
a) la Faculté de Médecine (nos 6, 7, 8, 10, 11 et 12)	543	22	565	129	3	132	697
b) l'Institut annexé à cette Faculté (n° 19).....	70	4	74	26	2	28	102
Total.....	663	26	639	155	5	160	799
la Faculté des Sciences appliquées (nos 9 et 13)	442	75	517	2	1	3	520
a) le Centre interfacultaire d'Etudes coloniales (n° 20)	—	—	—	—	—	—	—
b) le Centre interfacultaire du Travail (n° 21).....	2	—	2	—	—	—	2
Total.....	2	—	2	—	—	—	2
Total général	3174	274	3448	956	23	979	4427

IV. — Répartition des élèves par groupes d'études, par sexe et par nationalité

Le tableau IV présente, pour l'année académique 1959-1960, un regroupement des données exposées dans le tableau précédent, regroupement effectué suivant la nature du diplôme qui doit couronner les études entreprises.

La comparaison avec le tableau correspondant pour l'année 1958-1959, permet de vérifier la plupart des observations faites au cours de l'analyse du tableau III.

Les effectifs se sont accrus de 0,9 % pour les futurs diplômés de la Faculté de Philosophie et Lettres, de 3,3 % pour ceux de la Faculté des Sciences, et de 14,8 % à la Faculté des Sciences appliquées.

Quant aux étudiants qui poursuivent des études conduisant à un diplôme délivré par les Facultés de Droit et de Médecine, ils voient leur nombre diminuer faiblement.

Partout ailleurs, on ne constate guère de fluctuations dans la population.

V. — Répartition des élèves réguliers étrangers, par sexe et par nationalité

Le nombre des élèves réguliers étrangers inscrits à l'Université s'est accru de 8 % par rapport à l'année précédente; le nombre de jeunes filles a cependant diminué d'une unité.

Sauf les Etats de Cuba et Israël, tous les pays représentés l'an dernier le sont encore cette année.

En outre, on note la présence d'un ressortissant de la Norvège, de la Roumanie, de l'Irak, de la Chine, du Laos, et de 2 ressortissants de Panama.

Quant à l'importance des contingents étrangers, c'est toujours le Grand-Duché de Luxembourg qui vient en tête, suivi de la Grèce, l'Italie et la Hongrie (voir tableau V, page 75).

VI. — Répartition des élèves étrangers par Faculté, Ecole ou Institut

	Etudiants	Etudiantes	Ensemble	%
Philosophie et Lettres ..	8	3	11	3,7
Droit	16	3	19	6,4
Sciences	126	9	135	45,5
Médecine	22	3	25	8,5
Sciences appliquées ...	75	1	76	25,6
Instituts et Ecoles	27	4	31	10,3
Total.....	274	23	297	100 %

V. — Répartition des élèves étrangers, par sexe et nationalité

Pays d'origine	Etudiants	Etudiantes	Total
<i>Europe :</i>			
Allemagne	3	—	3
Autriche	1	—	1
Bulgarie	1	—	1
Ecosse	1	—	1
Espagne	2	—	2
France	11	2	13
Grand-Duché de Lux. ..	90	5	95
Grande-Bretagne	2	—	2
Grèce	23	5	28
Hongrie	16	1	17
Italie	17	3	20
Norvège	1	—	1
Pays-Bas	4	1	5
Pologne	8	1	9
Portugal	7	—	7
Roumanie	1	—	1
Suisse	1	1	2
Tchécoslovaquie	1	—	1
Turquie	1	—	1
U. R. S. S.	2	1	3
Yougoslavie	3	—	3
<i>Afrique :</i>			
Egypte	2	—	2
Irak	1	—	1
Libéria	1	—	1
Maroc	1	—	1
Congo belge et Ruanda- Urundi	21	—	21
Tunisie	2	—	2
<i>Amérique :</i>			
Costa-Rica	1	—	1
Nicaragua	2	—	2
Panama	2	—	2
U. S. A.	4	1	5
<i>Asie :</i>			
Chine	1	—	1
Iran	6	—	6
Laos	1	—	1
Liban	13	—	13
Syrie	10	—	10
Vietnam	9	2	11
<i>Apatrides</i>	2	—	2
Total	274	23	297

Mémoires de licence et dissertations doctorales
présentés par les étudiants de l'Université de Liège
en 1958-1959

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Licence

Histoire

- Defrenne, O. : Les relations politiques de Guillaume 1^{er} avec l'Empire et l'Angleterre (1304-1337).
- Detry, J. : La formule d'intervention et les *Intervenientes* dans les actes d'Henri IV (1056-1106).
- Dupont, L. : Etude sur la condition des enfants nés hors-mariage dans l'ancien droit liégeois.
- Mathy, N. : Seraing 1795-1830. Etude critique.
- Offermans, M. C. : Les noms de personne dans les régions de la Meuse moyenne, du VII^e au XII^e siècles.
- Vandermissen, P. : Contribution à l'histoire du mouvement ouvrier socialiste dans le bassin de Charleroi.
- Verteneuil, J. : Contribution à l'étude de la législation de Charles-Quint contre les Hérétiques dans les Pays-Bas.

Philologie classique

- Ansenne, R. : La légende du cheval de Troie d'après la tradition littéraire et archéologique.
- Bailly, F. : La mort d'Agamemnon dans la tradition littéraire et artistique.
- Berger, M. P. : La théorie des *indifférents* chez Sénèque.
- Boulvain, A. : Le mythe d'Icare d'après les documents littéraires et archéologiques.
- De Sacco, I. : Etude sur les villas d'Auguste, de Tibère et d'Hadrien en fonction de la psychologie de leurs bâtisseurs.
- Descamps, G. : Aspects de la religion de Minerve.
- Dupuis, R. : La figure de Socrate dans la chrétienté grecque des cinq premiers siècles.
- Focroulle, A. M. : Etude sémantique de quelques termes exprimant chez Homère le mouvement.
- Gillis, J. : Biographie de Scipion Emilien.

- Léonard, C. : L'enlèvement de Memnon, dans la littérature et sur les peintures de vases.
- Loneux, J. : Les contrats d'engagement de nourrices dans l'Égypte romaine.
- Machurot, G. : La pivoine chez les Anciens et les Byzantins.
- Maron, D. : Recherches sur le génitif en — *ou* des substantifs dans l'*Illiade* et l'*Odysée*.
- Martin, A. : La notion de mouvement chez les philosophes de Milet.
- Masure, R. : Essai sur quelques noms de mets dans la Comédie ancienne.
- Perrez, G. : Apollon dans les formules homériques.
- Romainville, G. : La personnalité d'Agamemnon. Etude caractérologique d'après l'*Illiade*.
- Simon, F. : Etude sur la vie militaire aux trois premiers siècles de notre ère, d'après les lettres de soldats conservées sur papyrus.

Philologie romane

- Bertholet, G. : L'art du roman chez René Boylesve.
- Brouers-Charlier, C. : Le symbole et le symbolisme dans le théâtre de Lorca.
- Bury, Y. : Flaubert et la critique de 1857 à 1957.
- Carré, M. : Essai de critique interne de certaines œuvres attribuées à Bertrand de Bar-sur-Aube, plus une étude sommaire sur le langage formulaire.
- Depert, J. : *La vie de Saint Alexis*. Etude du poème du XI^e siècle et des remaniements des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles.
- Derwa, M. : Thèmes, langue et style chez Alexis Curvers.
- Dheur, J. M. : La chanson d'ami galicienne-portugaise dans ses relations avec les lyriques, occitane et mozarabe.
- Doffiny, A. : Etude du paysage dans quelques romans de C. F. Ramuz.
- Frerard, C. : Gobineau romancier : Les Pléïades.
- Genon, S. : Raoul de Houdenc. Attribution de *La Vengeance Radiguel*.
- Godenne, R. : Conception et formes de la nouvelle chez Marcel Arland.
- Hermesse, J. : L'aspect concret du style de Montaigne.
- Hoffelinck, M. : La veine plaisante chez Alphonse Daudet.
- Hubin, C. : La limite des dialectes liégeois et namurois aux abords de la Meuse.
- Lambotte, A. : Etude de la description chez Giono dans *La trilogie Pan*.
- Lavis, G. : La correspondance entre George Sand et Gustave Flaubert.
- Lesur, W. : L'œuvre poétique de Vincent Muselli.
- L'Hoir, W. : Le vocabulaire des sabotiers, des menuisiers et des charpentiers dans l'ouest du Hainaut.

- Mottard, R. : De la nature d'une œuvre d'Anatole France : *l'Histoire contemporaine*.
- Naval, C. : La syntaxe de Ramuz d'après quelques romans. Essai de syntaxe du style.
- Paquet, J. P. : La complexité du style et le maniérisme dans *Les Confessions* de Paul Verlaine.
- Rouyet, A. : Les Espagnols en Flandre d'après la Comedia espagnole des XVI^e et XVII^e siècles.

Philologie germanique

- Bouhy, M. : Herder und die Existenzphilosophie.
- Courtoy, J. : Die Sature der osterreichischen Gesellschaft in Robert Musils Roman *Der Mann ohne Eigenschaften*.
- Couture, L. : Lexicographische en grammaticale Vergelijking van de 1^{ste} en de 23^{ste} druk van *Het ivoren Aapje* door H. Teirlinck.
- Dermine, R. : Der Held von Hermann Hesses Glasperlenspiel im Banne Goethes.
- Henrion, M. : Virginia Wolff's Use of Imagery in *To the Lighthouse*.
- Kerst, B. : Gruppierung der Zeitbestimmungen nach dem Zeitbegriff.
- Lejeune, J. : Das Verhältnis der Struktur zur Idee in Thomas Manns *Doktor Faustus*.
- Lhoest, J. : Bijdrage tot de Bijenteeltwoordenschat in de turnhoutsche streek.
- Schmid, H. : Der Gehalt von Hermann Brochs Trilogie der *Schlafwandler*.
- Simon, G. : Carson McCullers : Variations on the Theme of Loneliness.
- Smets, C. : Der Begriff *frei von Schmutz* in der deutschen Sprache und seine Wortgeographie.

Institut supérieur de sciences pédagogiques

Licence

Sciences pédagogiques

- Bellens-Gérard, J. : Etude expérimentale d'un test moteur pour filles dans la cadre de l'estimation de la valeur physique.
- Mathy, S. : Recherches sociométriques dans un Institut médico-pédagogique.
- Renier, E. : Contribution à l'étude de la dyslexie infantine et spécialement de ses critères.

Orientation et sélection professionnelles

- Bartsch, V. : Etude statistique d'une adaptation belge de la *General Aptitude Test Battery* (G. A. T. B.), forme B.

- Bernard, A. : Perspective inverse dans les dessins d'enfants.
Chenoix, A. : Contribution statistique à l'étude du *Farbpyramiden test*.
Cremers, C. : Etude d'un questionnaire d'intérêts professionnels féminins en milieu scolaire.
Debatty, P. : Etude de la suggestibilité.
Delmotte, P. : Contribution à l'étude des causes d'échec scolaire, à l'aide de techniques projectives et du dessin, chez les enfants retardés de deux ans au niveau de l'école primaire.
Evrard, J. : Etude d'une épreuve de dessin, l'auto-portrait.
Franck, A. : Etude de la valeur projective du test de dessin *Je rentre à la maison*.
Grommen, A. : Etude d'un test d'intelligence.
Leonet, J. : Etude critique en vue d'une adaptation française de la batterie destinée à une première orientation vocationnelle des élèves à l'entrée de l'école primaire.
Leton, J. : Contribution à l'étude de la frustration.
Mormont, N. : Le test de Rorschach et l'évaluation quantitative de l'intelligence.
Rozet, A. M. : Le *test CL*, test du calcul de longueurs, étude expérimentale et statistique.
Thomsin, J. : Adaptation du *Test du Bonhomme* de Florence Goodenough à une population d'enfants fréquentant les écoles primaires communales de Liège.
Wathelet, A. : Elaboration d'un test d'acquisitions (Système métrique, 3^e année primaire).

FACULTÉ DE DROIT

Agrégation de l'Enseignement supérieur

Dabin, L. : Fondements du Droit cambiaire allemand.

Licence

Sciences politiques

Alexandre, J. : La crise de régime française.

Sciences diplomatiques

Dujardin, J. : De la Gold coast au Ghana.

Irish, J. : Les problèmes politiques de l'Alaska.

Rizo Castellon, A. : Les tentatives d'union de l'Amérique centrale.

Sciences administratives

Pirlet, J. : Le statut des agents provinciaux.

Sciences sociales

- Baré, J. : Le problème de l'information dans une unité de l'armée belge.
Bok, W. : Aspects de la communauté juive à Liège.
Jacquet, R. : La politique de logement de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
Jadot, R. : Loisirs et éducation populaire dans une communauté rurale de l'Entre-Sambre-et-Meuse.
Matz, P. : Evolution du fonctionnement du Conseil d'entreprise.
Mordant, J. : Les attitudes surprotectrices des mères à l'égard des garçons de 8 à 12 ans.
Moreau, G. : Les accords collectifs du travail relatifs aux employés.
Peters, A. : L'adaptation des ingénieurs aux difficultés de la vie professionnelle et leur opinion à l'égard de leur formation universitaire.
Poukens, P. : Analyse sociologique de la fermeture du charbonnage des Kessales.
Puljiz, J. : Régime des allocations familiales dans la communauté économique européenne.
Thunissen, A. : Examen d'un cas particulier d'organisation dans une administration publique.
Timmermans, C. : L'intégration des handicapés dans la communauté nationale.
Vandersmissen, G. : L'attitude de la presse quotidienne belge d'expression française à l'égard de trois problèmes critiques récents.

Sciences économiques et financières

- Bodart, F. : Aspects actuels du problème de la convertibilité monétaire.
Frère, C. : L'économie portugaise.
Pirard, A. : L'industrie des métaux non ferreux.

Centre interfacultaire du travail

Licence

Sciences du travail

- Tassin, D. : Les conventions internationales du travail non ratifiées en Belgique.

Ecole supérieure de sciences commerciales et économiques

Licence

Sciences économiques

- Archambeau, M. : Les méthodes actuelles de rémunération, spécialement dans l'industrie. Leurs applications dans une grande entreprise.
Baar, J. : Le fuel oil dans l'économie belge d'après-guerre.

- Beuloye, P. : L'industrie et le commerce des matières plastiques aux U. S. A. et en Europe occidentale.
- Bologne, M. H. : L'industrie sucrière belge en face du Marché Commun.
- Bosson, H. : La sidérurgie belge depuis 1953. Etude des prix, des débouchés et des investissements.
- Cryns, R. : Les relations commerciales entre l'union économique belgo-luxembourgeoise et le Portugal.
- Delbascourt, C. : Les relations économiques belgo-pakistanaïses.
- Delvenne, J. : Etude statistique et économique du crédit agricole en Belgique.
- Dessart, M. : La distribution des produits pétroliers en Belgique.
- Didier, C. : Les relations commerciales entre le Congo et la Belgique.
- Dogne, A. : Les problèmes des charbonnages marginaux borains.
- Gauder, E. : Problèmes économiques de Berlin-ouest résultant de la division de l'Allemagne.
- Guillaume, A. : L'accroissement de la productivité dans la culture betteravière.
- Higny, P. : Les relations commerciales entre l'union économique belgo-luxembourgeoise et l'Italie depuis la libération.
- Lejeune, P. : Le problème des prix imposés en Belgique.
- Lempereur, J. : Les éléments connexes aux salaires de base du coût de la main-d'œuvre.
- Lhomme, A. : L'office central de crédit hypothécaire.
- Mariette, G. : L'office belge du commerce extérieur.
- Paulet, Cl. : Le marché international du cobalt métal.
- Pellegrin, A. : La fusion des charbonnages belges.
- Pintiaux, N. : L'état récent des problèmes de la productivité en Belgique.
- Resimont, S. : L'importance économique de l'industrie et du commerce des parfums et produits de beauté.
- Roland, Cl. : Les modes de rémunération des ouvriers dans les charbonnages belges.
- Roland, L. : Les accords internationaux en matière sucrière.
- Sadeler, L. : L'organisation du marché automobile français.
- Scalais, H. : Les efforts de l'O. E. C. E. en matière de réduction des entraves au commerce international.
- Tonneau, E. : Les transports à prix réduit de la main-d'œuvre par vicinaux et autobus de la région liégeoise.
- Valsamidis, S. : La dévaluation monétaire de 1953 en Grèce.
- Vanherk, Cl. : Les intercommunales d'électricité en Belgique.
- Veranneman, C. : L'industrie de la préparation des fibres de lin en Belgique depuis 1945.

- Verstraelen, G. : Les prévisions et le contrôle budgétaire dans les grandes entreprises de distribution.
- Walthéry, J. : Méthode de la statistique commerciale à l'union économique belgo-luxembourgeoise.

Sciences commerciales et financières

- Arnould, L. : La caisse générale d'épargne et de retraite, dispensatrice de crédit à l'économie.
- Crasson, G. : Les industries graphiques en Belgique, notamment en ce qui concerne le commerce extérieur et les organisations professionnelles.
- Decoux, E. : Les relations commerciales entre l'union économique belgo-luxembourgeoise et la France.
- Delahaut, J. : La comptabilité des compagnies d'assurances.
- Dinant, J. : Les investissements dans les charbonnages de la C. E. C. A.
- Dressen, W. : Le redressement de la sidérurgie allemande depuis 1945.
- Dumoulin, G. : Importation de charbons américains.
- Garnir, L. : Les chaînes volontaires.
- Gigot, A. : Frais généraux dans les grands magasins.
- Kreusch, J. : Le marketing, la promotion des ventes.
- Leclercq, M. : Le plan comptable des banques belges.
- Legaye, F. : Problèmes des transports au Congo.
- Meessen, P. : L'économie de la province orientale au Congo belge. Perspectives et rentabilité du second plan décennal.
- Meyer, El. : L'industrie automobile de la république fédérale allemande.
- Musty, L. : Les intercommunales à but économique de la province de Liège.
- Nisse, P. : Les méthodes modernes de gestion des stocks dans l'entreprise.
- Peroni, J. : La concurrence du rail et de la route.
- Streel, R. : L'organisation comptable de la paie par les machines à cartes perforées et les calculatrices électroniques.

FACULTÉ DES SCIENCES

Licence

Sciences mathématiques

- Baland, J. : La mécanique quantique et les potentiels singuliers.
- Barbeaux, J. : Thermodynamique des solides élastiques.
- Beckers, J. : L'emploi des principes variationnels dans les méthodes d'approximations utilisées de la mécanique quantique.
- Berwaerts, M. : Sur l'abondance du sodium dans la photosphère solaire.
- Bouchat, J. M. : Discussion d'un modèle stellaire, en vue de l'étude de ses oscillations radiales non linéaires.

- Cleuren, P. : Les étoiles symbiotiques.
- Debehogne, H. : Les binaires rapprochées.
- Degard, J. : Approximation des fonctions continues des polynomes.
- Deltour, N. : Classification arithmétique des systèmes linéaires de courbes planes du genre quatre.
- Demoitié, J. : Recherche d'une condition générale de stabilité séculaire.
- Driesens, A. : Sur la réflexion et la réfraction des ondes hydromagnétiques planes.
- Dumont, G. : Equations de mouvement des électrons. Etude comparative des différentes méthodes employées.
- Durieux, N. : Sur la propagation des ondes progressives dans les atmosphères stellaires.
- Géron, H. : La répartition des séries linéaires spéciales sur les courbes algébriques de genre huit.
- Haine, R. : Sur les réseaux conjugués.
- Hofman, J. : Les raies interdites de 01 dans les phénomènes célestes.
- Houbart, J. : La courbe de lumière et la comète Markos.
- Labarre, M. : Produit matriciel et questions connexes.
- Leduc, N. : Sur la détermination des densités électroniques dans les étoiles chaudes.
- Léonard, P. : Quelques propriétés des matrices et leur application aux équations de la mécanique et de la physique mathématique.
- Longrée, F. : La stabilité des planètes.
- Moitroux, J. : Perturbations non-stationnaires. Transition entre niveaux d'un spectre quasi-continu de A. Lande. Etude critique.
- Mussen, M. C. : Sur un travail de M. Fujiwara relatif à la stabilité des mouvements qui obéissent à une équation différentielle à coefficients constants.
- Pinte, R. : Sur les oscillations radiales hydromagnétiques et la stabilité d'un cylindre gazeux homogène.
- Poirette, E. : Contribution récente à un certain type de méthode de perturbation.
- Thunus, J. : Fonction de Green de quelques problèmes aux limites de la physique mathématique.

Sciences physiques

- Bongert, P. : Sur la conversion des émulsions Ag Cl en émulsions Ag Br.
- Camby, O. : Effet des rayonnements γ et X sur la matière par la méthode de la résonance quadripolaire.
- Compère, F. : Influence des conditions de travail sur la définition des spectromètres gamma.

- Compère, J. : Etude de quelques radioéléments par irradiation aux neutrons.
Debaix, A. : Tests de réseaux de diffraction.
Dorlet, C. : Contribution à l'étude des radicaux libres dans les charbons et les fossiles végétaux, par résonance électronique paramagnétique.
Dubois, I. : Recherche spectroscopique dans le domaine ultraviolet lointain.
Focroule, M. : Etude de quelques radioéléments obtenus par irradiation aux neutrons (générateur Cockroft de l'Université de Liège).
Grevesse, N. : Les réseaux croisés en métrologie. Analyse des alliages Aluminium-Magnésium au moyen d'un filtre interférentiel polarisant.
Guray, P. : Evolution stellaire (exposé général et discussion de différents points critiques).
Honhon, G. : La théorie de la supraconductibilité.
Hovent, L. : Etudes sur des amplificateurs différentiels.
Jeukenne, J. P. : Le datage par le radiocarbone.
Kockarts, G. : Modèle nucléaire à particules indépendantes et émission γ .
Laurens, W. : Etude théorique sur le noyau atomique.
Lebon, G. : Etude théorique de quelques modèles nucléaires.
Leroi, A. : Influence de la pression sur les bandes d'absorption du méthane simultanément au spectrographe et à l'analyseur de gaz.
Malaise, D. : Prisme objectif.
Moenssens, J. : Mesure électronique de la fonction de distribution en granulométrie photographique.
Orban, F. : Le mode d'action des sensibilisateurs sulfurants sur les émulsions Ag Cl.
Palence, W. : Etude du spectre NH_2 .
Servaty, J. : Utilisation d'un calculateur analogique pour la simulation des équilibres radioactifs et des réacteurs nucléaires.
Uenten, M. : Contribution à l'étude de la structure cristalline du platino-cyanure de Mg.
Vanhemelrijk, J. : La théorie du ferromagnétisme.
Villeret, G. : Contribution à l'étude des vibrations moléculaires.
Villers, P. : Les pulsations magnétiques observées à Manhay.

Sciences chimiques

- Bidaine, J. : Etude infra-rouge de la position de la bande $\text{C} = \text{S}$, préparation, purification, et spectres I R de quelques thioneesters.
Bormann, R. : Contribution à la purification de l'acide N-monobutylphosphorique et essais d'application à l'extraction des terres rares.
Bourlet, P. : Préparation de l'éthoxycarbonylamino-4 oxazolidine dione-2-5 (anhydride de Leuch).
Cahay, R. : Le problème des complexes moléculaires.

- Delaude, C. : Etude du catalyseur Cuivre-Raney. Contribution à l'étude de l'hydrogénation catalytique de composés dénitrés en présence de Cuivre-Raney.
- Finet, P. : Contribution au dosage volumétrique du germanium.
- Fontaine, F. : Etude des spectres ultraviolets de l'acide desoxyribonucléique.
- Golaire, J. : Etude de la réduction de la 2, 2, 6, 6, tétraméthylheptanedione-3,5 en diol correspondant.
- Lecocq, J. : Etude sur la polymérisation radiochimique du styrène en émulsion dans l'eau.
- Leyh, C. : Contribution à la détermination de la formule de structure du produit d'oxydation de la butazolone.
- Martinot, L. : Viscosimétrie a gradient de vitesse variable.
- Quinaux, N. : Etude de la réaction de Métathèse entre les Borohydrures alcalins et les Helogénures de calcium.
- Schoofs, F. : Etude de l'action des dérivés organocadmiques sur le chlorure d'aspirine. Préparation des dérivés du benzodiazane 1-3.

Sciences géologiques et minéralogiques

- Monty, C. : Base d'une classification des roches calcaires. Etude sédimentologique de l'assise V2-a de la région de Huy-Moha.

Sciences zoologiques

- Bungert, L. : Purification et propriétés de la *d*-3 phosphoglyceraldéhyde-deshydrogénase de *Cyprinus Carpio* L.
- Grandjean, T. : Préparation et propriétés de l'aldolase de la carpe.
- Henrion, C. : De l'évolution des substances P. A. S. + du glycogène hépatique au cours du développement de l'embryon de poulet.
- Lambrecht, A. M. : Contribution à l'étude de la Myosine et des Mero-myosines de carpe.
- Michotte, C. : Contribution à l'étude de la greffe intraoculaire de Thyroïde embryonnaire chez le poulet.

Sciences botaniques

- Delfosse, P. : Action de la Streptomycine sur *Phormidium Uncinatum* gom cultivé en milieu conditionné.
- Dusart, A. M. : Etude de la néoformation radiculaire sur bouture de *Coleus Blumei* Benth en milieu strictement conditionné (température, qualité, intensité, et durée de l'éclairement). Action de la gibberelline.
- Parmentier, J. : Révision du genre *Parmelis* en Belgique, sections hyporachyne et amphigymnia.

- Remacle, J. : Contribution à l'étude des groupements de micromycètes dans quelques sols ardennais.
- Schumacker, R. : Contribution à l'étude de *Furnaria hygrometrica* Hedro
Différenciations, croissance et pigments du gametophyte en culture aseptique et milieu conditionné.

Sciences géographiques

- Germain, W. : Elevage bovin et économie herbagère dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse.
- Laine, N. : Recherches sur l'habitat rural en Fagne namuroise.
- Lambert, J. M. : Contribution à l'étude des versants dans les bassins du Hoyoux et du Samson.
- Lhosste, J. : L'agglomération boraine. Essai de géographie urbaine.
- Mathys, J. : Etude de quelques communes situées à la périphérie de la région industrielle liégeoise.
- Ronveaux, L. : La culture maraîchère dans la région liégeoise. Répartition géographique, production et marché.
- Streel-Potelle, A. : Contribution à l'étude géomorphologique de la plaine supérieure de la Lufira (Haut-Katanga).
- Vaneetveld, P. : L'évolution morphologique du bassin de la Lienne.

Doctorat

Sciences mathématiques

- Boigelot, A. : Méthodes spectrales dans les problèmes aux limites de la physique mathématique.
- Lennes, G. : Sur l'applicabilité projective de second ordre des congruences de droites.

Sciences géographiques

- Christians, C. : Structure agraire et réorganisation parcellaire dans la partie wallonne de la Belgique.

Sciences chimiques

- Fuger, J. : Contribution à l'étude de la séparation chromatographique des lanthanides et des actinides trivalents par les acides aminopolycarboxyliques.
- Garsou, J. : Contribution à l'étude de l'efficacité des rayons X monochromatiques sur quelques systèmes d'halogénures organiques.
- Heyns, H. : Action des radiations gamma du ^{60}Co sur le polyacrylate d'éthyle.
- Hubert, A. : Sur le mécanisme de la formation catalytique des lactames.
- Natalis, P. : Recherches physicochimiques par spectrométrie de masse sur les cycloalcanes et leurs dérivés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Agrégation de l'enseignement supérieur

Schlag, J. : L'activité spontanée des cellules du système nerveux central.

Licence

Education physique

Bartholomé, P. : Propulseurs et amortisseurs de chocs.

Breulet, J. : Les variations des éléments figurés du sang au cours de l'exercice musculaire.

Collard, J. : Rapports entre la morphologie de l'extrémité céphalique et celle du corps. Etude sur l'emploi de l'indice de Manouvrier.

Déom, A. : Manifestation de la fatigue dans les domaines sensori-moteur, nerveux, musculaire.

Detilloux, J. : Effets de l'effort physique et de la fatigue sur le fonctionnement rénal.

Joyeux, G. : L'application de l'oxygénation au point de vue sportif.

Pieron, M. : Possibilités offertes par l'électromyographie dans l'étude des mouvements de la fatigue locale.

Schuttringer, J. : Relations entre le poids et quelques mesures circonférentielles chez un groupe de jeunes filles liégeoises.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Gand

Personalia : *Admission à l'éméritat.* — Au terme d'un arrêt royal du 26 janvier 1960, M. G. Van Esbroeck, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées est admis à l'éméritat.

Nominations. — Au terme d'un arrêté royal du 1^{er} décembre 1959, M. R. Derolez, est nommé professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Sont nommés chargés de cours : à la Faculté de Philosophie et Lettres : M. W. Thys (A. R. du 30 décembre 1959), M. J. Kruithof (A. R. du 26 décembre 1959), M. A. Janssens (A. R. du 26 janvier 1960); à la Faculté de Droit : M. H. Picard (A. R. du 14 décembre 1959), Mme Versichelen-Terrijn (A. R. du 15 janvier 1960), M. S. Fredericq (A. R. du 26 janvier 1960); à la Faculté des Sciences : M. R. Maréchal (A. R. du 26 décembre 1959), M. J. de Heinzelin de Braucourt (A. R. du 26 janvier 1950); à la Faculté des Sciences appliquées : M. J. Trenteseau (A. R. du 28 janvier 1960), M. J. L. Cnops (A. R. du 28 janvier 1960), M. L. Hendrickx (A. R. du 28 janvier 1960).

Démission. — Au terme d'un arrêté royal du 26 décembre 1959, démission honorable de ses fonctions est accordée, à sa demande, à M. J. A. Goris, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Les Journées sociales universitaires. — Les 28, 29 et 30 mars, l'Université de Gand a consacré trois journées d'études sociales aux problèmes de l'enseignement moyen et universitaire.

Après un mot d'introduction de M. Lambrechts, recteur de l'Université, le Professeur Massart, président du Conseil national de la Politique scientifique a pris la parole. Son discours avait pour thème : « Le devoir croissant de l'universitaire dans la société moderne ».

M. Massart estime notamment que l'enseignement moyen devrait, en général, témoigner de plus d'intérêt pour les sciences et les mathématiques, sans pour autant accroître les programmes déjà suffisamment chargés. Notre jeunesse souhaite, dit-il, un enseignement plus concret. Il est assez étonnant d'ailleurs de constater que l'enseignement moyen accorde cinq fois plus de points aux langues qu'aux sciences. Abordant le problème des candidatures à l'Université, l'orateur observe que les étudiants sont trop

nombreux dans un cours, que les exercices ne sont pas assez vivants. Pour pallier cette situation, le Professeur Massart préconise notamment d'intéresser les professeurs de l'enseignement moyen à l'enseignement universitaire en qualité de moniteur half-time; d'octroyer aux « doctorandi » une bourse de 80.000 fr. avec obligation de s'intéresser à la formation d'une petite quantité d'étudiants; de réformer le système des doctorats, qui pourrait s'inspirer des « Graduate Schools » américaines où on laisse beaucoup plus d'initiatives aux étudiants et où la collaboration avec l'industrie est beaucoup plus poussée.

M. Massart estime par ailleurs, qu'il est nécessaire d'arriver rapidement à une programmation scientifique, ce qui sous-entend évidemment un certain dirigisme. Il conclut en disant que le problème des sciences est avant tout un problème humain.

L'orateur suivant, M. Lambrechts, s'intéresse à la population universitaire tandis que le Professeur Coetsier, directeur de l'Institut supérieur de pédagogie, met en relief le grand nombre d'échecs à l'issue de la première année de candidature.

MM. les Professeurs Delva et Matton recherchent quant à eux les causes de ces nombreux échecs.

Trois orateurs de l'enseignement moyen : Mme Nelles, MM. De Brock et de Bond, tentent de dégager certains facteurs qui expliqueraient ces échecs. C'est à MM. Van den Vergaete et Devos, conseiller pédagogique, qu'il revenait d'exposer au terme de ces journées, les moyens à mettre en œuvre pour remédier aux nombreux échecs.

Université de Bruxelles

Festival international du film médical. — Durant la semaine du 17 au 24 janvier, le Cercle de médecine de l'Université libre de Bruxelles a organisé un festival international du film médical.

Ce festival, placé sous le haut patronage de Sa Majesté la Reine Elisabeth, avait pour but de faire connaître le cinéma médical comme moyen de vulgarisation, de recherche, d'actualité et d'enseignement.

Il avait également pour but de montrer les nouvelles techniques de diffusion, et notamment l'introduction de la télévision dans l'enseignement médical.

La télévision belge a retransmis en duplex avec la R. T. F. une opération effectuée par le Docteur Cuisenier depuis l'Hôpital St-Pierre.

Les différents films présentés étaient groupés en « journées » suivant leur sujet : Gynécologie et Obstétrique, Cancérologie et Chirurgie, Oto-rhino-laryngologie et Ophtalmologie, Médecine interne, Pneumologie et Urologie.

XXVIII^e Semaine sociale universitaire. — L'Institut de sociologie Solvay a consacré, du 21 au 26 mars, sa 28^e semaine sociale à « La télévision ».

Parmi les personnalités belges et françaises qui eurent à traiter les multiples aspects du sujet, on notait M. Harmel, ministre des Affaires culturelles,

M. F. Terroir, professeur à l'Université de Paris, M. H. Cassirer de l'Unesco, M. L. P. Kammans, directeur de la Télévision belge, M. J. Dumazedier, du Centre d'études sociologiques de Paris, M. Wangermée, professeur à l'Université, M. I. Recht, de la Télévision belge. C'est M. R. Revar, secrétaire général du Séminaire du Film et du Cinéma qui a tiré les conclusions de la Semaine tandis que M. Doucy, directeur de l'Institut, prononçait l'allocution de clôture.

Université de Louvain

Docteurs honoris causa. — Le 2 février, quatorze savants ont été promus au grade de Docteur *honoris causa* : en *Théologie* : Mgr. Hubert Jedin, professeur à la Faculté de Théologie Catholique de l'Université de Bonn; en *Droit Canon* : le R. P. Gommaire Michiels, O. F. M., Cap., professeur émérite des Universités de Lublin et de Québec; en *Philosophie* : Mgr. Regis Jolivet, doyen de la Faculté de Philosophie de l'Université Catholique de Lyon; en *Médecine* : M. le Professeur George W. Thorn, médecin en chef du département de Médecine interne de l'Université Harvard de Boston; M. le Professeur J. G. G. Borst, directeur de la Clinique universitaire de maladies internes, Amsterdam; en *Philosophie et Lettres* : Mgr. Georg Schreiber, professeur émérite de l'Université de Munster (Westphalie); M. Wilhelm Havers, professeur émérite de l'Université de Vienne; M. Louis Robert, professeur au Collège de France; M. Gerd Tellenbach, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau; en *Archéologie et Histoire de l'Art* : M. le Professeur Giuseppe Lugli, directeur de l'« Istituto di Topografia Antica » de l'Université de Rome; en *Sciences* : M. Louis Gallien, professeur à la Sorbonne; en *Sciences appliquées* : M. Giacomo Fauser, membre de l'« Accademia Nazionale dei Lincei » de Rome; M. le Professeur H. C. J. H. Gelissen, président d'honneur de l'Union Internationale d'Electrothermie, Maastricht; M. Georges Destriau, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris (à titre posthume).

Diplôme scientifique d'Agrégé de l'Enseignement secondaire supérieur. — Sur proposition du Conseil de l'Ecole des Sciences politiques et sociales, l'Autorité Académique a instauré le diplôme scientifique d'Agrégé de l'Enseignement secondaire supérieur en Sciences politiques et sociales depuis l'année académique 1959-1960. Ce diplôme est destiné à couronner des études spéciales qui assurent une préparation adéquate à l'enseignement de cours appartenant aux disciplines des Sciences politiques et sociales dans différents secteurs de l'enseignement. L'examen pour le grade d'Agrégé de l'Enseignement secondaire supérieur comprend diverses matières réparties sur deux années d'études.

Les Semaines internationales d'Art

Sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, du Commissariat général au Tourisme, et des principales autorités belges, la *Fédération internationale des Semaines d'Art* a réalisé jusqu'à présent, dix-huit

« Semaines d'Art » en Belgique, sans compter d'autres manifestations analogues en divers pays. Ainsi de nombreuses personnalités distinguées, originaires de plus de quarante pays différents, ont eu l'occasion de pouvoir admirer les cités d'Art et les sites les plus remarquables de la Belgique. Renouvelant ces intéressantes initiatives culturelles et artistiques, une 19^e *Semaine d'Art en Belgique* se déroulera du 19 au 8 août prochain.

Ce confortable voyage d'Art permettra aux participants de se rendre compte du remarquable épanouissement des Arts anciens et modernes en Belgique. Les visites s'effectueront par petits groupes, conduits par des Conservateurs de Musée ou des Professeurs licenciés en Histoire de l'Art et Archéologie. Le programme comportera notamment la visite d'importants monuments et musées de Bruxelles, Anvers, Liège, Bruges et sa grande Exposition *Le Siècle des Primitifs flamands*, le plus important événement artistique de cette année en Europe, dont 150 chefs-d'œuvre provenant des grands Musées et des collections privées des Etats-Unis, Mons, Gand, Nivelles, Louvain, Malines...

En étroite collaboration avec le Comité belge, d'autres nations organisent officiellement avec grand succès, depuis plus de vingt ans, des manifestations d'Art analogues. Ainsi cette année, des intellectuels, des amateurs d'Art, des professeurs, prendront part à d'intéressantes *Semaines d'Art* qui se dérouleront en certaines régions d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Italie...

Ce mouvement culturel et artistique international, vivement encouragé par l'Unesco, tend à consolider, par l'Art et l'amitié internationale, un climat de féconde et indispensable compréhension entre les peuples.

On peut s'adresser dès maintenant, au Président de la F. I. S. A., M. le Professeur Paul Montfort, 310, avenue de Tervueren, Bruxelles 15.

La Vie universitaire dans le Monde

L'Université européenne

Le numéro de mars du « Bulletin mensuel d'information du Marché Commun - C. E. C. A. - Euratom - Communauté européenne » publie le texte suivant :

Les travaux entrepris par Euratom en vue de la création d'une grande Université Européenne entrent maintenant dans une phase décisive.

D'ores et déjà, il est prévu que l'ouverture des premiers cours aurait lieu à l'automne 1961.

Au fur et à mesure que s'avancent les études préliminaires, on distingue plus clairement ce que pourrait être la future Université Européenne.

1° L'enseignement.

Les études, comme prévu dès l'origine, seraient du niveau *post-universitaire*, ouvertes aux étudiants ayant déjà une formation universitaire de trois ans.

L'enseignement comporterait à la fois les matières scientifiques et les disciplines de sciences humaines, particulièrement celles qui sont nées du Traité sur le Marché Commun : Economie européenne, Géographie comparée, Economie des Transports et de l'Energie.

La scolarité serait de deux ans au minimum et aboutirait à un *Doctorat européen*.

2° Les effectifs.

L'effectif des étudiants serait de l'ordre de 300 à 500 pendant la première année, étant entendu qu'il ne serait pas fixé de contingents nationaux.

La composition du corps professoral serait ainsi répartie : un certain nombre de professeurs à poste fixe, des professeurs temporaires ou détachés à temps partiel, un effectif suffisant d'assistants.

Il conviendrait de déterminer les *exigences linguistiques* tant en ce qui concerne les étudiants que les professeurs.

3° L'organisation.

L'Université jouirait d'un maximum d'autonomie. Elle disposerait d'organes responsables sur le plan scientifique et sur celui de la gestion administrative. Un *Conseil de l'Université Européenne* serait créé, qui pourrait ressembler aux Conseils de certaines Universités Européennes, par exemple celle de Delft ou aux Conseils des Universités américaines.

4^o Le siège.

L'emplacement de l'Université Européenne n'est pas encore définitivement fixé. Il semble cependant que Florence ait actuellement de grandes chances d'être choisie comme siège de l'Université.

Enseignements spécialisés dans les Instituts nationaux.

Parallèlement à l'Université Européenne, il est envisagé d'accorder, sur leur demande, la *qualification européenne* à des Instituts européens choisis en raison de la haute qualité de leur enseignement dans un domaine spécialisé.

Ces Instituts s'ouvriraient largement aux étudiants européens et à des professeurs qui pourraient y être détachés pour renforcer le corps professoral existant.

A titre d'exemple d'Instituts pouvant entrer dans cette catégorie, on peut citer notamment : l'Institut biologique de Dijon ou l'Institut de calcul de Rome.

Equivalence des diplômes et harmonisation des programmes.

Pour faciliter le déplacement des étudiants d'un pays à l'autre, l'équivalence des diplômes et l'harmonisation des programmes ont été placées parmi les problèmes à l'étude.

Le Comité Intérimaire fera des propositions destinées à faciliter le détachement provisoire des professeurs des Universités nationales pendant la durée de leur enseignement à l'Université Européenne.

Pour les étudiants, il suggérera l'institution d'un « *livret européen de l'enseignement supérieur* ». Ce document, véritable passeport de l'étudiant européen, permettrait des déplacements d'une Université à l'autre, sans obliger à des transferts de dossiers. Il assurerait à son possesseur la gratuité des inscriptions et le bénéfice de toutes les aides habituellement accordées aux étudiants.

Un *guide de l'étudiant européen* serait publié contenant la liste des Universités européennes avec les différentes Facultés, les programmes et si possible les équivalences.

Un *centre d'orientation* des études européennes devrait également être créé.

L'ouverture des cours de la future Université européenne est prévue pour l'automne 1961.

L'Université dans la presse et dans les livres

L'éducation dans le monde, II : L'Enseignement du premier degré, publication de l'Unesco, Paris, 1960. — Après avoir publié en 1952 un répertoire international de l'organisation et des statistiques scolaires, l'Unesco avait publié en 1955 le premier tome de « L'éducation dans le monde », dont nous avons rendu compte à l'époque (1).

Le second tome de *L'éducation dans le monde*, l'ouvrage de référence capitale que l'Unesco consacre à l'étude de l'organisation de l'enseignement, vient de paraître dans le texte français, sous la forme d'un volume de 1445 pages.

L'enseignement du premier degré en 197 pays ou territoires forme l'objet de cet ouvrage, qui renferme 567 tableaux statistiques, 159 organigrammes (ou diagrammes relatifs à l'organisation de l'enseignement aux divers degrés), et des glossaires des termes y afférents en 28 langues différentes. Le premier tome de la série, publié en 1955, portait sur l'enseignement considéré dans une vue d'ensemble; les volumes à venir auront trait à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur.

L'ouvrage se propose un double but : donner une vue d'ensemble à l'échelle mondiale de l'enseignement du premier degré et en exposer l'organisation de façon détaillée dans chacun des pays et territoires du monde. Ces deux objectifs traduisent un même souci de « mieux comprendre et apprécier les autres systèmes d'enseignement, établissant ainsi une véritable entente internationale entre les nombreux éducateurs auxquels le volume est destiné ».

Chaque chapitre expose le système national d'un pays, en rappelant brièvement les faits qui, depuis 1900 environ, ont marqué le développement de l'enseignement, puis en décrivant l'organisation administrative et didactique actuelle, ainsi que son financement, et enfin les tendances nouvelles et les problèmes qui se posent.

Les organigrammes et glossaires permettent de schématiser la structure scolaire de chaque pays et de situer l'enseignement du premier degré dans l'ensemble du système scolaire.

Les tableaux statistiques donnent la récapitulation des établissements, du personnel enseignant et scolaire, des élèves, entre 1951 et 1955, les dépenses au titre de l'éducation, l'augmentation des effectifs de l'enseignement primaire depuis 1930, ainsi que la répartition par âge, par sexe et par année d'étude.

Précieux pour les éducateurs, maîtres, étudiants et quiconque s'intéresse

(1) *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, octobre-décembre 1955, pp. 105-106.

aux problèmes de l'enseignement primaire, ce vaste panorama constitue pour les bibliothèques spécialisées un ouvrage de référence indispensable.

L'enseignement en Belgique. — Le Ministère de l'Instruction publique vient de publier une élégante plaquette consacrée à l'enseignement en Belgique. Après avoir rappelé les bases légales de notre enseignement, la brochure dégage les aspects généraux de la situation scolaire en Belgique.

Chaque chapitre expose alors un cycle d'enseignement : le cycle préscolaire, l'enseignement du premier niveau, l'enseignement du deuxième niveau, et enfin l'enseignement du troisième niveau qui comprend l'enseignement universitaire, l'enseignement technique supérieur, l'enseignement artistique supérieur, ainsi que l'enseignement normal moyen.

Des photographies judicieusement choisies, des cartes et des graphiques en couleur illustrent cette brochure qui, par sa clarté et son cachet, contribuera sans aucun doute au rayonnement du réseau d'enseignement belge à l'étranger.

La Revue Universelle des Mines. — Dans son tome XVI de la neuvième série, la revue précitée publie le texte d'une conférence faite le 14 septembre 1959, à la section de Liège de l'A. I. Lg., par M. P. Harmel, Ministre des Affaires culturelles.

Cet exposé intitulé : « Trois termes d'un problème unique : science — progrès industriel — haute qualification », met en lumière la liaison nouvelle apparue entre la recherche scientifique et le progrès économique.

Le conférencier dégage la notion des investissements scientifiques aussi rentables sinon plus que la spéculation immobilière et mobilière.

Il n'entrait pas dans les intentions du Ministre Harmel d'esquisser une théorie mais de noter quelques confirmations récentes du courant de réflexions et constatations centrées autour de l'idée suivante : la science et la qualification supérieure des hommes sont un facteur direct de progrès économique et social.

On voudra bien se souvenir que M. Harmel a développé cette idée dans notre bulletin d'octobre-décembre 1956, sous le titre : « Pierres angulaires du progrès au Etats-Unis » (1).

M. Harmel termine son exposé en rappelant les mesures prises en vue de l'élaboration de ce qu'il est convenu d'appeler une « politique scientifique » : en hommes, en ressources financières, et en institutions.

Universitas Belgica. — La XXV^e communication d'Universitas Belgica contient le compte rendu de la 11^e journée d'étude tenue le 11 novembre 1959, par cette Association.

Parmi les intéressantes communications qui furent présentées devant une assemblée particulièrement choisie, l'intervention de M. P. Houzeau de Lehaie, recteur de la Faculté Polytechnique de Mons, doit être mise en évidence.

Elle est consacrée au problème des relations entre les milieux universitaires et le grand public.

(1) *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, octobre-décembre 1956, pp. 17 et ss.

M. Houzeau de Lehaie reprend tout d'abord une note qu'il avait rédigée en 1956 déjà, et dont voici certains passages : « Nous pensons que sur ce point, le monde belge de la science pourrait peut-être utilement faire un examen de conscience.

Tout au moins, dans certains petits secteurs qui nous sont quelque peu familiers, il nous semble que le monde belge de la science a fait singulièrement peu d'efforts pour garder le contact avec le grand public, qui, en fin de compte, est tout puissant en matière de crédits.

Peut-être était-ce faute de temps. Nous connaissons cependant plus d'un cas où c'était crainte excessive de déchoir, de manquer à la dignité académique.

Nous savons qu'il y a là un problème délicat.

Pour parler science au grand public, il faut faire de la vulgarisation scientifique, et il ne faut pas tomber dans la vulgarité de la pseudo-science.

Néanmoins, en comparaison de ce qui est fait ailleurs, le monde belge de la science a fait bien peu de choses, et si quelques individus isolés ont fait un timide essai, ils n'ont guère été encouragés, par leurs collègues, bien au contraire...

La science ne doit certes pas faire de la publicité vulgaire. Il y a cependant tout un service de « *public relations* » à établir. Les exemples ne manquent pas à l'étranger.

Nous croyons utile d'insister sur ce manque d'information du public.

Dans un pays comme le nôtre où par tradition l'on a le sens de l'équité, on s'inquiète beaucoup, et à juste titre, de la répartition des richesses produites.

Peut-être allons-nous atteindre bientôt un stade où, par ignorance, l'on essaiera de répartir plus de richesses que le travail national n'en crée. Il faudrait donc montrer aux uns que l'activité industrielle exige que d'importantes richesses soient périodiquement réinvesties dans les recherches fondamentales et appliquées, et qu'il est donc des moments où il est déraisonnable de s'attendre à ce qu'on les distribue aux travailleurs tout autant qu'aux détenteurs du capital.

Il faudrait convaincre les autres de ce que la seule façon de protéger la substance vitale d'une entreprise et d'éviter des demandes déraisonnables, est d'avoir toujours sous la main un plan des investissements indispensables de fonds dans les recherches scientifiques fondamentales et appliquées, capables de créer de nouvelles richesses. »

Dans cette note, deux notions fondamentales sont dégagées :

- la première est qu'il est urgent pour la science belge d'assurer enfin ses « *public relations* » ;
- la seconde est que, s'il ne veut être étouffé, le secteur industriellement et économiquement actif de la Belgique, celui qui produit le revenu national, se trouve devant la nécessité urgente aussi de réinvestir de très grosses sommes dans la recherche d'idées neuves et de techniques inédites.

Depuis 1956, des mesures ont certes été prises en matière de politique scientifique tant en ce qui concerne les ressources financières que les institutions. Quant aux relations publiques de la science belge, elles restent au stade embryonnaire.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
Le problème des bâtiments de l'Université de Liège au seuil de l'an 1960, par M. le Recteur M. Dubuisson	3
Plaidoyer pour une « Graduate School », par M. le Professeur Desreux	35
Discours prononcé par M. le Recteur M. Dubuisson, à l'occasion de l'inauguration du « Home Gustave Ruhl »	47

Les Carrières universitaires

Le recrutement des universitaires dans les services administratifs de l'Etat en 1958	51
---	----

La Vie de notre Association

Les Anciens de Liège à Elisabethville	55
Les Anciens de Liège à Namur	55
Les Anciens de Liège à Arlon	56
Membres protecteurs	56

La Vie universitaire à Liège

L'UNIVERSITÉ	60
In memoriam : François Schoofs	60
Création à l'Université de Liège d'un Centre interfacultaire des Sciences nucléaires	62
Le Service social universitaire en 1958-1959	64
L'Association des Romanistes de l'Université de Liège	66
L'Association des Classiques de l'Université de Liège	67
La population de l'Université de Liège en 1959-1960	68
Mémoires de licence et dissertations doctorales présentés par les étudiants de l'Université de Liège en 1958-1959	76

La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE GAND	88
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	89
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN	90
LES SEMAINES INTERNATIONALES D'ART	90

La Vie universitaire dans le Monde

L'Université européenne	92
-------------------------------	----

L'Université dans la presse et dans les livres

L'éducation dans le monde, II.	94
L'enseignement en Belgique	95
La Revue Universelle des Mines	95
Universitas Belgica	95



